

Pays d'Avre et d'Iton

— Syndicat Mixte de Pays —

CONTRAT DE PAYS 2002/2006

DOCUMENT OFFICIEL
Lundi 19 Janvier 2004



SOMMAIRE

CONVENTION DU PAYS D'AVRE ET D'ITON

PAGE 4

EXTRAITS DE LA CHARTE DE TERRITOIRE

Page 5

- Périmètre géographique

Page 5

Liste des communes

Page 5

Carte

Page 6

- Stratégie territoriale

Page 7

Axe 1 : Economie, emploi et formation

Page 7

Axe 2 : Equipements et services à la population

Page 8

Axe 3 : Tourisme et Culture,

Page 8

Axe 4 : Environnement et Eau

Page 8

- Organismes de gestion et d'animation

Page 9

Le Syndicat Mixte

Page 9

Le Conseil de Développement

Page 10

MODALITES CONTRACTUELLES

Page 10

- Signataires et cocontractants

Page 10

- Objet

Page 10

- Politiques contractuelles et territoriales

Page 11

- Durée

Page 11

- Conditions d'exécution

Page 11

Partenariat

Page 11

Pilotage et animation

Page 11

Evaluation

Page 12

Gestion de la programmation

Page 12

Révision

Page 12

SIGNATURES

Page 13

AXE 1 : ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

- Fiche action n°11 A : Zones d'activités économiques, villages d'entreprises (travaux d'aménagement) – Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre Page 16
- Fiche action n°11 B : Zones d'activités économiques (études et travaux d'aménagement) - Communauté de Communes de Breteuil-sur-Iton Page 18
- Fiche action n°11 C : Zones d'activités économiques (étude de faisabilité) Communauté des - Communes Rurales du Sud de l'Eure Page 20
- Fiche action n°11 D : Zones d'activités économiques (études opérationnelles) - Communauté de Communes du Pays de Damville Page 22
- Fiche action n°13 A : Opération collective de modernisation en faveur de l'artisanat et du commerce (étude faisabilité) Page 24
- Fiche dispositif n°13 B : Opération collective de modernisation en faveur de l'artisanat et du commerce (étude faisabilité) Page 25
- Fiche action n°14 A : Distribution de repas collectifs à base de produits locaux Page 26
- Fiche projet n°15 A : Point Relais « Emploi/Insertion » Page 27

AXE 2 : EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

- Fiche action n°21 A : Maison du Pays d'Avre et d'Iton Page 28
- Fiche action n° 22 A : Schéma de Cohérence Territoriale Page 29
- Fiche action n° 23 A : Schéma Local de Transports Collectifs Page 30
- Fiche dispositif n° 23 B : Transports de proximité Page 32
- Fiche action n° 24 A : Politique Territoriale de l'Habitat Page 33
- Fiche action n° 25 A : Classes Artistiques Page 35
- Fiche action n° 25 B : Classes Environnement Page 36
- Fiche action n° 25 C : Studio de création à vocation pédagogique Page 37
- Fiche dispositif° 25 D : Equipements structurants (jeunesse et petite enfance) Page 39
- Fiche dispositif n° 25 E : Equipements locaux (jeunesse et petite enfance) Page 40
- Fiche dispositif n° 25 F : Projets d'animation « jeunesse » Page 41
- Fiche dispositif n° 25 G : Projets d'animation « petite enfance » Page 42
- Fiche action n° 25 H : Centre Local d'Information et de Coordination - personnes âgées Page 43
- Fiche projet n° 25 I : Livraison de repas à domicile à destination des personnes âgées Page 45

AXE 3 : TOURISME ET CULTURE

- Fiche action n° 31 A : Valorisation des sites patrimoniaux du Domaine de Chambray Page 46
- Fiche action n° 31 B : Parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chambray Page 47
- Fiche action n° 31 C : Etude « Musée de la vie rurale » à Louye Page 50
- Fiche action n° 31 D : Aménagement parc de la Poultière Page 52
- Fiche action n° 31 E : Grand Parterre de Tillières sur Avre Page 54
- Fiche projet n° 31 F : Aménagement du Becquet de Bourth Page 55
- Fiche action n° 31 G : Vélo-routes et voies vertes Page 56
- Fiche action n° 31 H : Signalétique touristique et culturelle Page 61
- Fiche action n° 31 I : Signalétique des circuits de randonnée Page 63
- Fiche action n° 31 J : Brigade verte : entretien des circuits de randonnée Page 64
- Fiche action n° 31 K : Visite audio-guidée de Verneuil Page 65
- Fiche dispositif n° 32 A : Création d'hébergements ruraux Page 66
- Fiche action n° 32 B : Gîte de groupe de la Guéroulde Page 67
- Fiche action n° 32 C : Gîte de groupe de Gouville Page 68
- Fiche projet n° 32 D : Village Vacances Handicapés – Saint Ouen d'Attez Page 69
- Fiche dispositif n° 32 E : Création de fermes auberges Page 71
- Fiche action n° 33 A : Promotion touristique Page 72
- Fiche action n° 33 B : Office de Tourisme de Pays/ Pays d'Accueil Touristique Page 74
- Fiche action n° 34 A : Aménagement scénique de la salle des fêtes de Verneuil-sur-Avre Page 76
- Fiche action n° 35 A : Calendrier de la saison culturelle Page 78

AXE 4 : ENVIRONNEMENT ET EAU

- Fiche Action n° 43 A : Qualisoleau Page 79

- Fiche Action « Ingénierie du territoire » (préparation du Contrat de Pays) Page 82
- Fiche Action « Ingénierie du territoire » (mise en oeuvre du Contrat de Pays) Page 84

ANNEXES : RECAPITULATIF FINANCIER
--

Page 86

CONTRAT DU PAYS D'AVRE ET D'ITON

Entre L'Etat représenté par M. Jean ARIBAUD, Préfet de la région Haute-Normandie et M. Bernard FRAGNEAU, Préfet du département de l'Eure

La Région Haute-Normandie, représentée par M. Alain LE VERN, Président du Conseil régional de Haute-Normandie

Le Département de l'Eure, représenté par M. Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil général de l'Eure

Et le Pays d'Avre et d'Iton, représenté par M. Michel DESNOS, Président du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton,

Vu l'article 22 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire modifié par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour le Développement Durable du Territoire modifiée par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 signé le 20 mars 2000, notamment son Volet Territorial,

Vu le règlement d'application du Volet Territorial du Contrat de Plan Etat-Région signé le 10 septembre 2001,

Vu la Charte de Développement du Pays d'Avre et d'Iton,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant le périmètre définitif du Pays d'Avre et d'Iton en date du 23 juillet 2002,

Vu l'avis du Comité de Pilotage « Pays » du 6 novembre 2003,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays d'Avre et d'Iton du 15 novembre 2003,

Vu l'avis du Conseil de Développement du 8 décembre 2003,

Vu l'avis du Comité de Pilotage « Pays » du 6 novembre 2003,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 15 décembre 2003,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Général du 15 décembre 2003,

Il a été convenu ce qui suit :

I. EXTRAITS DE LA CHARTE DE TERRITOIRE

I.1- PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le périmètre du Pays d'Avre et d'Iton correspond au périmètre de la Communauté de Communes du Canton de Breteuil sur Iton, de la Communauté de Communes du Pays de Damville, de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre :

- **Communauté de Communes du Canton de Breteuil sur Iton (14 communes)**

Breteuil-sur-Iton,	Les Baux de Breteuil,
Bémécourt,	Le Chesne,
Cintray,	Condé-sur-Iton,
Dame Marie,	Francheville,
Guernanville,	La Guéroulde,
Saint Denis du Béhélan,	Sainte Marguerite de l'Autel,
Saint Nicolas d'Attez,	Saint Ouen d'Attez.

- **Communauté de Communes du Pays de Damville (16 communes)**

Avrilly,	Buis-sur-Damville,
Chanteloup,	Corneuil,
Damville,	Gouville,
Grandvilliers,	Les Essarts,
L'Hosmes,	Manthelon,
Roman,	Le Roncenay Authenay,
Le Sacq,	Sylvains les Moulins,
Thomer la Sôgne,	Villalet.

- **Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure (12 communes)**

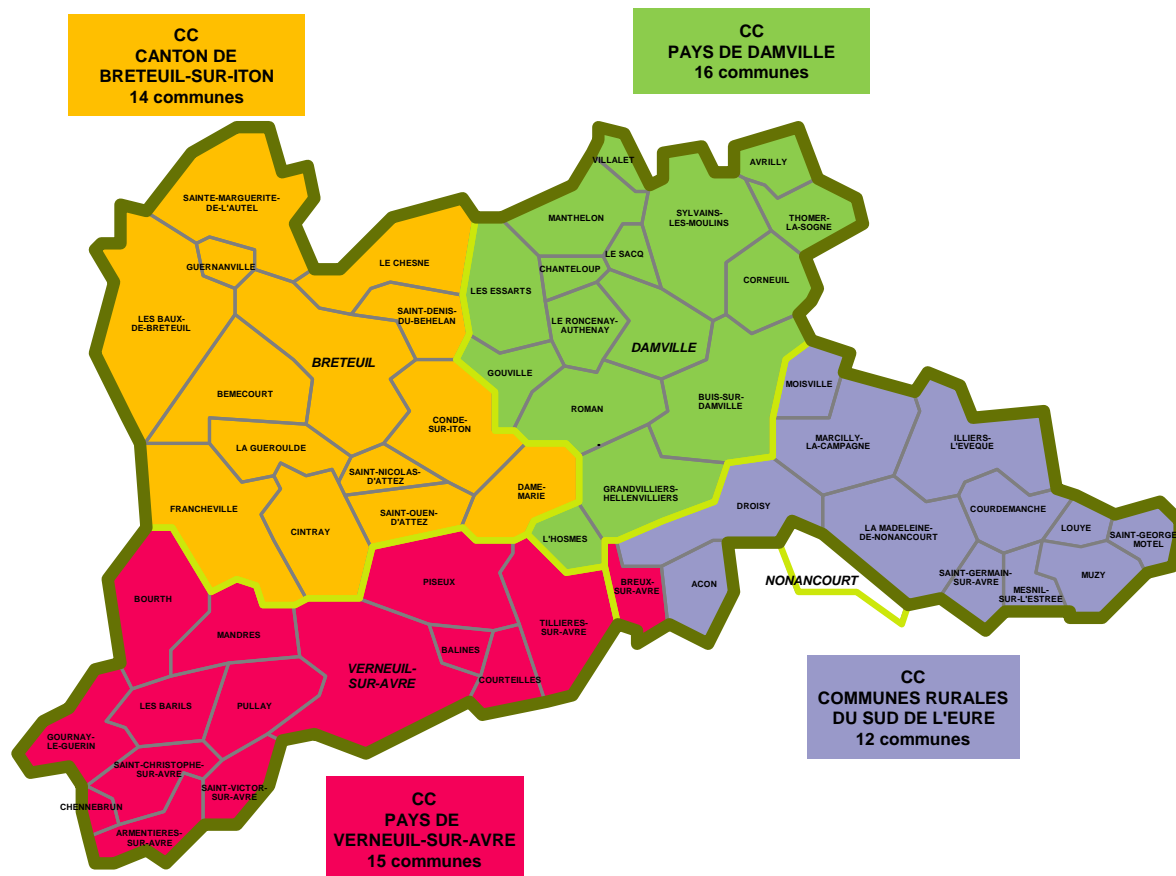
Acon,	Courdemanche,
Droisy,	Illiers l'Évêque,
La Madeleine de Nonancourt,	Louye,
Marcilly la Campagne,	Mesnil-sur-l'Estrée,
Moisville,	Muzy,
Saint Georges-Motel,	Saint Germain-sur-Avre.

- **Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre (15 communes)**

Armentières-sur-Avre,	Bâlines,
Bourth,	Breux-sur-Avre,
Chennebrun,	Courteilles,
Gournay le Guérin,	Les Barils,
Mandres,	Piseux,
Pullay,	Saint-Christophe-sur-Avre,
Saint-Victor-sur-Avre,	Tillières-sur-Avre,
Verneuil-sur-Avre.	

* A partir du 1^{er} janvier 2004, le périmètre du Pays d'Avre et d'Iton sera élargi aux communes de Rueil-la-Gadelière et de Montigny-sur-Avre, communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre

PAYS D'AVRE ET D'ITON 57 COMMUNES



- Limite du pays
- Limite cantonale
- DAMVILLE** Chef-lieu de canton

I.2 STRATEGIE TERRITORIALE

La stratégie territoriale du Pays d'Avre et d'Iton résulte de la combinaison et de la prise en compte de deux dynamiques :

- la dynamique impulsée localement par les projets des acteurs locaux et la prise en compte des besoins du territoire, dynamique ascendante venant du « local » qui peut laisser entrevoir des disparités d'un secteur à l'autre du territoire d'Avre et d'Iton ;
- la dynamique créée par les politiques de développement et d'aménagement du territoire mises en œuvre à un niveau supra-local (Loi d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire National, Schéma de Services Collectifs, Contrat de Plan Etat Région,...), dynamique descendante venant du « supra-local » qui structure et encadre les projets portés localement.

Pour répondre aux enjeux locaux et aux dynamiques de projets identifiés, quatre axes d'intervention ont été finalement retenus :

Axe 1 : Economie, emploi et formation ;

Mesure 1.1 :

Mettre en place une charte d'accueil des entreprises visant à coordonner et promouvoir les zones d'activités économiques intercommunales,

Mesure 1.2 :

Favoriser la mise en place de Système Productif Localisé (SPL) visant à soutenir les projets communs d'entreprises (achat, réseau de sous-traitance, formation, promotion,...) notamment dans le domaine de la métallurgie,

Mesure 1.3 :

Maintenir et développer les activités artisanales et commerciales par la mise en place d'actions ciblées (maintien du dernier commerce, transmission des entreprises, coordination et promotion commerciale, schéma de développement et d'équipement,...),

Mesure 1.4 :

Soutenir une agriculture de qualité dans les domaines de la production céréalière, de la production avicole, de la fertilisation et l'irrigation, des produits du terroir,...

Mesure 1.5 :

Développer des actions de formation et d'insertion en faveur des demandeurs d'emploi (notamment les chômeurs de longue durée, les jeunes et les femmes) mais également des salariés (notamment les intérimaires).

Axe 2 : Equipements et services à la population ;

Mesure 2.1 :

Veiller au maintien et à la modernisation des équipements et services publics (infrastructures routières et ferroviaires, équipements sanitaires et sociaux,...) par la mise en place de schémas d'équipements et de services collectifs,

Mesure 2.2 :

Maîtriser l'urbanisation pour permettre la production d'une offre de qualité pour l'accueil des populations et des entreprises à travers la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Mesure 2.3 :

Etablir un schéma local de transports collectifs prévoyant la création et/ou le maintien des transports de proximité (transport à la demande,...), des transports de desserte (lignes ferroviaires, lignes d'autocars,...),

Mesure 2.4 :

Mettre en place une politique territoriale de l'habitat visant à impulser et coordonner des actions diversifiées en matière d'habitat (amélioration de l'habitat ancien, création de logements locatifs, préservation des habitats de qualité, soutien à la construction neuve,...),

Mesure 2.5 :

Impulser et coordonner la mise en place de services sociaux (enfance, jeunes, personnes âgées,..) et éducatifs (activités scolaires, périscolaires et extrascolaires,...) de dimension intercommunale.

Axe 3 : Tourisme et culture ;

Mesure 3.1 :

Susciter la création et coordonner la mise en place de projets touristiques autour de thématiques identitaires (espaces naturels de qualité, itinéraires touristiques, agriculture, patrimoine historique et religieux, pays d'art et d'histoire, métallurgie industrielle et artisanale,...)

Mesure 3.2 :

Veiller au maintien, à la modernisation et au développement des équipements d'accueil touristiques tels que les hébergements (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, campings,...) et la restauration,...

Mesure 3.3 :

Assurer une promotion touristique du territoire ambitieuse par la création d'un Office de tourisme de Pays et la diffusion de supports de communication (dépliants, salons, site internet,..),...

Mesure 3.4 :

Pourvoir à l'insuffisance qualitative et quantitative des équipements culturels (salle de spectacle, lieux d'expositions,...)

Mesure 3.5 :

Favoriser la création « d'événements culturels de pays » dans les domaines des arts plastiques et des arts de la scène

Axe 4 : Environnement et eau

Mesure 4.1 :

Veiller à la protection et à la valorisation de l'environnement (notamment des paysages, du patrimoine bâti,...) par la mise en place d'une charte paysagère, la réalisation d'actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,...

Mesure 4.2 :

Améliorer la qualité des cours d'eau par la mise en place de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et d'un programme pluriannuel d'entretien,

Mesure 4.3 :

Mettre en place une politique globale de gestion de l'eau (alimentation en eau, préservation des milieux aquatiques et zones humides, protection de la ressource en eau, dépollution,...) à travers la mise en place d'un contrat rural avec l'agence de l'eau,...

Mesure 4.4 :

Accompagner la mise en place des projets de mise aux normes des réseaux d'assainissements portés par les communautés de communes et/ou les communes (études, assistance technique,...)

La stratégie proposée est ainsi transversale et donc non exclusive. Elle couvre un champ d'intervention assez large lui permettant d'accompagner un mouvement encore naissant, de ne pas figer les situations et d'encourager les initiatives (notamment privées).

I.3- ORGANISMES DE GESTION ET D'ANIMATION

LE SYNDICAT MIXTE

Exclusivement composé d'élus, il est l'organisme chargé d'assurer la gestion du Pays. Il a pour objet la réalisation et la gestion des programmes pluri-annuels, dans l'esprit défini par cette Charte de Territoire, qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

Il coordonne et synchronise les actions menées par les Communautés de Communes, Communes et autres Maîtres d'Ouvrage en respectant les principes suivants :

- avoir une approche globale à l'échelle du Pays ;
- accompagner les communes, communautés de communes et autres maîtres d'ouvrage sans se substituer à eux ;
- inciter au travail en synergie et à un réel partenariat ;
- susciter des démarches et soutenir les porteurs de projets ;
- rechercher des financements ou participer au financement des actions ;

Il reçoit, quant à l'animation et la coordination des projets de développement local du Pays, délégation de compétences en matière de :

- Economie, emploi et formation,
- Equipements et services à la population,
- Tourisme et culture,
- Environnement et eau,

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Exclusivement composé de représentants de la société civile économique, sociale, syndicale et associative, il constitue un organisme de consultation, d'avis, de suggestions.

Il accompagne en permanence le déroulement, l'application de la Charte de Territoire. Il n'a pas de structure institutionnelle. Ses règles de fonctionnement sont annexées à la présente charte.

Ces organismes de gestion et d'animation du Pays d'Avre et d'Iton se donneront les moyens d'assurer une information et un dialogue permanent envers la population, garants d'une démocratie participative.

II. MODALITES CONTRACTUELLES

II. 1 : SIGNATAIRES ET COCONTRACTANTS

L'Etat, le Conseil Régional de Haute-Normandie et le Conseil Général de l'Eure, après avoir pris connaissance du programme d'actions du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton, validé en Comité Syndical le 15 novembre 2003, apportent leur soutien à la réalisation d'actions en déclinaison des axes de développement de la Charte du Pays.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton, les Communautés de Communes, les Communes et les partenaires du Pays d'Avre et d'Iton, participent financièrement à la réalisation des actions inscrites au contrat, dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, dans la mesure où le territoire du Pays d'Avre et d'Iton a été retenu dans le cadre du programme européen Leader +, les fonds européens destinés à ce programme pourront être également mobilisés.

II.2 : OBJET

Le présent contrat qui prend nom de « Contrat du Pays d'Avre et d'Iton » a valeur de Contrat de Pays au sens de l'article 25 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (LOADDT), modifié par l'article 22 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003.

Le Contrat de Pays a pour objet la mise en œuvre opérationnelle des quatre orientations stratégiques de la Charte de Territoire : Economie, emploi et formation - Equipements et services à la population - Tourisme et culture - Environnement et eau,

Le présent document s'attache à présenter et à décrire les différents projets sous forme de fiches « action » de fiches « dispositif » et de fiches « projet » :

- Les fiches « action » sont constituées de projets à caractère fortement opérationnel (maître d'ouvrage identifié, financements déterminés),
- Les fiches « dispositif » sont constituées d'une série de projets où la nature des projets est bien identifiée sans pour autant que les porteurs de projet soient identifiés nominativement au préalable (exemple : création de « gîtes ruraux, programme « leader + »),
- Les fiches « projet » constituent des projets insuffisamment opérationnels au moment de la signature du contrat et qui doivent faire l'objet d'approfondissement technique, juridique ou financier de la part du maître d'ouvrage. Ces projets, pour être réalisés, nécessiteront un

positionnement spécifique ultérieur des partenaires du Pays qui ne pourra être étudié que dans le cadre d'une révision du présent contrat selon les modalités prévues à l'article II.5-5.

II. 3 : POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TERRITORIALES

Le présent contrat est un contrat d'application du Contrat de Plan Etat Région signé le 20 mars 2000. Il est une déclinaison de son volet territorial.

Toutefois, le programme d'actions de ce contrat comporte également des financements hors contrat de plan tels que des crédits de droit commun ou des crédits nationaux. Le contrat est alors l'occasion de réaliser une territorialisation de ces crédits afin de regrouper les politiques publiques dans un contrat unique autour d'objectifs repérés comme déterminants pour le développement économique et social du Pays d'Avre et d'Iton, sur la durée du quatrième CPER.

II. 4 : DUREE

Le présent Contrat est conclu pour la période allant de l'année 2000, pour laquelle des procédures de financement par anticipation au titre du Contrat de Pays ont été accordées, à l'année 2006, terme du Contrat de Plan Etat-Région.

Les parties pourront ainsi procéder à l'évaluation des actions menées, en particulier les études conduites en vue de la réalisation d'actions opérationnelles. L'Etat, le Conseil Régional de Haute-Normandie et le Conseil Général de l'Eure se positionneront, alors, sur l'éligibilité de nouvelles actions au contrat ainsi que sur la poursuite des actions déjà engagées.

II.5: CONDITIONS D'EXECUTION

⇒ **5-1 Partenariat**

Un premier niveau est constitué par les collectivités publiques engagées dans le contrat, qu'il s'agisse de l'Etat, du Conseil Régional de Haute-Normandie, du Conseil Général de l'Eure, du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton et des Communautés de Communes du Pays d'Avre et d'Iton. Elles sont le garant de sa mise en œuvre mais aussi de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à son exécution.

Un second niveau implique selon les actions, d'autres partenaires financiers sans lesquels le contrat serait incomplet car ils concourent à la réussite de la mise en œuvre de la Charte de Territoire. Ces acteurs souvent spécialisés dans un domaine d'activité déterminé, viennent compléter le dispositif et parfois apporter les éléments clefs pour que les actions puissent voir le jour. Ainsi, l'Agence de l'Eau (par exemple) est sollicitée pour apporter des compléments financiers à certaines actions inscrites dans le présent contrat et sans qui, des projets d'importance pour le développement du pays ne sauraient être réalisés.

⇒ **5-2 Pilotage et animation**

Le pilotage politique est assuré par le Comité Syndical du Pays d'Avre et d'Iton, qui est composé :

- Des Membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton,
- Du Président du Conseil de Développement,
- Du Préfet de l'Eure, ou son représentant,
- Du Président du Conseil Régional de Haute-Normandie ou son représentant,
- Du Président du Conseil Général de l'Eure, ou son représentant,

Le Comité de Pilotage s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède autant que de besoin aux ajustements nécessaires. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, un Comité Technique, composé des représentants de chacune des parties, se réunira une fois par trimestre en vue d'assurer le suivi technique de la mise en œuvre du contrat.

⇒ **5-3 Evaluation**

La mise en place de moyens d'évaluation est une nécessité pour la poursuite dans les meilleures conditions de l'exécution de ce contrat de pays et pour atteindre l'objectif d'un développement durable du pays.

⇒ **5-4 Gestion de la programmation**

En signant le Contrat du Pays d'Avre et d'Iton, l'Etat, le Conseil Régional de Haute-Normandie, le Conseil Général de l'Eure et le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton, s'engagent à apporter les financements prévus au niveau des fiches « action », dans le respect des conditions énoncées dans le contrat.

Les dossiers correspondants aux actions, et les projets qui en découlent, seront transmis par le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton et examinés suivant les modalités prévues par les règlements d'application du CPER et dans le respect des politiques et procédures nationales et communautaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent accord sur l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais pas accord de subvention.

Chaque projet devra ainsi faire l'objet d'un dossier de demande de subvention déposé en trois exemplaires :

- Un à destination de la Préfecture de l'Eure (Bureau de l'Aménagement du Territoire et « service concerné »),
- Un à destination du Conseil Régional de Haute-Normandie (Service Action Territoriale et « service concerné »),
- Un à destination du Conseil Général de l'Eure (Direction du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire et « service concerné »).

Les subventions seront attribuées et notifiées, à chaque partenaire, par les instances décisionnelles.

Les autorisations de démarrage anticipé des opérations ne pourront être accordées que sur décision expresse, le cas échéant, du Préfet de Région de Haute-Normandie et/ou du Département de l'Eure, du Président du Conseil régional de Haute-Normandie ou du Président du Conseil général de l'Eure.

⇒ **5-5 Révision**

Une révision du contrat peut être sollicitée par l'une des parties du Contrat après bilan de l'avance de la démarche.

Les signataires pourront notamment se positionner d'une part sur les suites opérationnelles à donner aux études inscrites dans la programmation et d'autre part sur les actuelles « Fiches Projet » devenues « Fiches Action ».

Fait à Verneuil-sur-Avre, le 19 janvier 2004

Le Préfet de la région Haute-Normandie,

Le Président du Conseil régional de Haute-Normandie,

Jean ARIBAUD

Alain LE VERN

Le Préfet du département de l'Eure,

Le Président du Conseil général de l'Eure,

Bernard FRAGNEAU

Jean-Louis DESTANS

Le Président du Syndicat mixte du Pays d'Avre et d'Iton,

Michel DESNOS

PROGRAMME D'ACTION

AXE 1 : ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

- Fiche action n°11 A : Zones d'activités économiques, villages d'entreprises (travaux d'aménagement)
- Fiche action n°11 B : Zones d'activités économiques (Etudes et travaux d'aménagement) Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
- Fiche action n°11 C : Zones d'activités économiques (Etude faisabilité) Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure
- Fiche action n°11 D : Zones d'activités économiques (Etudes opérationnelles) Communauté de Communes du Pays de Damville
- Fiche action n°13 A : Opération de modernisation collective en faveur de l'artisanat et du commerce (étude faisabilité)
- Fiche dispositif n°13 B : Opération de modernisation collective en faveur de l'artisanat et du commerce (étude faisabilité)
- Fiche action n°14 A : Distribution de repas collectifs à base de produits locaux
- Fiche projet n°15 A : Point Relais « Emploi/Insertion »

AXE 2 : EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

- Fiche action n°21 A : Maison du Pays d'Avre et d'Iton
- Fiche action n° 22 A : Schéma de Cohérence Territoriale
- Fiche action n° 23 A : Schéma Local de Transports Collectifs
- Fiche dispositif n° 23 B : Transports de proximité
- Fiche action n° 24 A : Politique Territoriale de l'Habitat
- Fiche action n° 25 A : Classes Artistiques
- Fiche action n° 25 B : Classes Environnement
- Fiche action n° 25 C : Studio de création à vocation pédagogique
- Fiche dispositif n° 25 D : Equipements structurants (jeunesse et petite enfance)
- Fiche dispositif n° 25 E : Equipements locaux (jeunesse et petite enfance)
- Fiche dispositif n° 25 F : Projets d'animation « jeunesse »
- Fiche dispositif n° 25 G : Projets d'animation « petite enfance »
- Fiche action n° 25 H : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) – personnes âgées
- Fiche projet n° 25 I : Livraison de repas à domicile à destination des personnes âgées

AXE 3 : TOURISME ET CULTURE

- Fiche action n° 31 A : Valorisation des sites patrimoniaux du Domaine de Chambray
- Fiche action n° 31 B : Parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chambray
- Fiche action n° 31 C : Etude « Musée de la vie rurale » à Louye
- Fiche action n° 31 D : Aménagement parc de la Poultière
- Fiche action n° 31 E : Grand Parterre de Tillières sur Avre
- Fiche projet n° 31 F : Aménagement du Becquet de Bourth
- Fiche action n° 31 G : Vélo-routes et voies vertes
- Fiche action n° 31 H : Signalétique touristique et culturelle
- Fiche action n° 31 I : Signalétique des circuits de randonnée
- Fiche action n° 31 J : Brigade verte : entretien des circuits de randonnée
- Fiche action n° 31 K : Visite audio-guidée de Verneuil
- Fiche dispositif n° 32 A : Création d'hébergements ruraux
- Fiche action n° 32 B : Gîte de groupe de la Guéroulde
- Fiche action n° 32 C : Gîte de groupe de Gouville
- Fiche projet n° 32 D : Village Vacances Handicapés – Saint Ouen d'Attez
- Fiche dispositif n° 32 E : Création de fermes auberges
- Fiche action n° 33 A : Promotion touristique
- Fiche action n° 33 B : Office de Tourisme de Pays/ Pays d'Accueil Touristique
- Fiche action n° 34 A : Aménagement scénique de la salle des fêtes de Verneuil-sur-Avre
- Fiche action n° 35 A : Calendrier de la saison culturelle

AXE 4 : ENVIRONNEMENT ET EAU

- Fiche Action n° 43 A : Qualisoleau

- Fiche Action « Ingénierie du territoire » (préparation du Contrat de Pays)
- Fiche Action « Ingénierie du territoire » (mise en oeuvre du Contrat de Pays)

FICHE ACTION N ° 11 A

« Zones d'activités économiques/Village d'entreprises - Travaux d'aménagement » Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en place d'une Charte d'accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton, un certain nombre de besoins en matière d'accueil d'entreprises ont été recensés (zones à aménager immédiatement disponibles, location de bâtiments, mise à disposition de terrains à des entreprises locales en développement,...).</p> <p>Par ailleurs, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont également pris conscience que la création de zones d'activités devait se faire principalement dans le cadre de zones d'activités économiques structurantes à l'échelle des Communautés de Communes.</p> <p>Ces deux constats faits, une programmation globale sur les 4 à 5 années à venir a été réalisée en concertation avec les 4 Communautés de Communes et les partenaires économiques associés (C3E, CCI,...).</p>
Objectifs	<p>Il s'agit de développer une zone d'activités économiques structurante sur le pays de Verneuil sur Avre inscrit dans la Charte d'Accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Cette zone d'activités économiques de 6 ha permettra de répondre au manque de disponibilités de terrain repérée dans le diagnostic de la Charte d'Accueil des Entreprises (mise à disposition de terrains aménagés et équipés à destination des entreprises locales en développement et extérieures, ainsi qu'éventuellement la création d'un village d'entreprises (bâtiments locatifs).</p>
Descriptif	<p>La réalisation de la zone d'activités se déroulera en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- phase 1 : travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux 1^{ère} tranche (année 2002)- phase 2 : construction du villages d'entreprises (année 2003)- phase 3 : travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux 2^{ème} tranche (année 2004 en fonction du rythme de commercialisation)
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre
Localisation	La zone d'activités économiques communautaire sera située sur la Commune de Tillières sur Avre en prolongement de zones d'activités économiques déjà existantes (Entreprise Airwell de 430 salariés déjà installée) et desservie par un échangeur situé le long de la Nationale 12 (axe Dreux-Alençon).
Echéancier	2002/2004

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur- Avre
1 ^{ère} tranche de VRD 2002/2003	387 312	152 449 (DDR 2001)	62 217	58 823	113 823
Village d'entreprises 2003/2004	1 375 000	177 979 (DDR 2002) 30 000 (Min Intérieur)	275 000	30 490	861 531
TOTAL	1 762 312	360 428 (20,45%)	337 217 (19,13%)	89 313 (5,07%)	975 354 (55,35%)

Observations :

La participation de l'Etat sera faite dans le cadre des disponibilités des enveloppes annuelles de la DDR.

La participation du Conseil régional de Haute-Normandie sera à une hauteur maximale de 20% du coût total pour les travaux de VRD (à l'exclusion des frais d'acquisition) et de construction du villages d'entreprises (à l'exclusion des bâtiments à vocation commerciale). L'enveloppe globale attribuée pour le Pays d'Avre et d'Iton, concernant les travaux de VRD, ne pourra pas excéder un montant de 6 € par habitant – soit 214 176 € pour 35 696 habitants).

La participation du Conseil général de l'Eure constituera en une subvention d'équilibre financier de l'opération pour les travaux de VRD. Elle sera déterminée dans le cadre des budgets annuels.

Les prix de vente de terrain et de location des bâtiments seront supérieurs ou égaux au prix du marché local.

FICHE ACTION N ° 11 B

« Zones d'activités économiques – Travaux d'aménagement » Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en place d'une Charte d'accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton, un certain nombre de besoins en matière d'accueil d'entreprises ont été recensés (zones à aménager immédiatement disponible, location de bâtiments, mise à disposition de terrains à des entreprises locales en développement,...).</p> <p>Par ailleurs, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont également pris conscience que la création de zones d'activités devait se faire principalement dans le cadre de zones d'activités économiques structurantes à l'échelle des Communauté de Communes.</p> <p>Ces deux constats faits, une programmation globale sur les 4 à 5 années à venir a été réalisée en concertation avec les 4 Communautés de Communes et les partenaires économiques associés (C3E, CCI,...).</p>
Objectifs	<p>Il s'agit de développer une zone d'activités économiques structurante sur le canton de Breteuil sur Iton inscrit dans la Charte d'Accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Cette zone d'activités économiques de 8 ha permettra de répondre au manque de disponibilités de terrain repérée dans le diagnostic de la Charte d'Accueil des Entreprises (mise à disposition de terrains aménagés et équipés à destination des entreprises locales en développement et extérieures, ainsi qu'éventuellement la création d'un village d'entreprises (bâtiments locatifs).</p>
Descriptif	<p>La réalisation de la zone d'activités se déroulera en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- phase 1 : études avant travaux et travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux 1^{ère} tranche (années 2003/2004)- phase 2 : travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux 2^{ème} tranche (années 2004/2005 en fonction du rythme de commercialisation) et construction d'un village d'entreprises
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton
Localisation	La zone d'activités économiques communautaire sera située sur la Commune de Breteuil sur Iton (site dit du « Clos Fouquet ») en prolongement de zones d'activités économiques déjà existantes et desservie par un échangeur situé le long de la déviation de Breteuil sur Iton (D 840)
Echéancier	2003/2005

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur- Iton
Etudes préalables d'aménagement 2003/2004	120 189			60 094,50 (50%)	60 094,50 (50%)
1 ^{ère} tranche de VRD 2004/2005	518 350	107 020 (DDR 2002) (21%)	55 672 (11%)	59 039 (11%)	231 972 (45%)
		64 647 (DDR 2003*) (12%)			
TOTAL	638 539	171 667 (28,44%)	55 672 (9,22%)	119 133,50 (16,85%)	292 066,50 (45,49%)

Observations :

La participation de l'Etat sera faite dans le cadre des disponibilités des enveloppes annuelles de la DDR.

La somme de 64 647 €, inscrite en DDR 2003, correspond à la somme demandée par la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton.

La participation du Conseil régional de Haute-Normandie sera à une hauteur maximale de 20% du coût total pour les travaux de VRD (à l'exclusion des frais d'acquisition) et de construction du villages d'entreprises (à l'exclusion des bâtiments à vocation commerciale). L'enveloppe globale attribuée pour le Pays d'Avre et d'Iton, concernant les travaux de VRD, ne pourra pas excéder un montant de 6 € par habitant – soit 214 176 € pour 35 696 habitants).

La participation du Conseil général de l'Eure constituera en une subvention d'équilibre financier de l'opération pour les travaux de VRD. Elle sera déterminée dans le cadre des budgets annuels.

Les prix de vente de terrain et de location des bâtiments seront supérieurs ou égaux au prix du marché local.

FICHE ACTION N ° 11 C

« Zones d'activités économiques – Etude de faisabilité » Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en place d'une Charte d'accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton, un certain nombre de besoins en matière d'accueil d'entreprises ont été recensés (zones à aménager immédiatement disponibles, location de bâtiments, mise à disposition de terrains à des entreprises locales en développement,...).</p> <p>Par ailleurs, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont également pris conscience que la création de zones d'activités devait se faire principalement dans le cadre de zones d'activités économiques structurantes à l'échelle des Communautés de Communes.</p> <p>Ces deux constats faits, une programmation globale sur les 4 à 5 années à venir a été réalisée en concertation avec les 4 Communautés de Communes et les partenaires économiques associés (C3E, CCI,...).</p>
Objectifs	<p>Il s'agit de développer une zone d'activités économiques structurante sur l'aire géographique de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure inscrit dans la Charte d'Accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Cette zone d'activités économiques de 9 ha permettra de répondre au manque de disponibilités de terrain repéré dans le diagnostic de la Charte d'Accueil des Entreprises (mise à disposition de terrains aménagés et équipés à destination des entreprises locales en développement et extérieures, notamment dans le domaine de la logistique).</p> <p>Par ailleurs, la création d'un village d'artisans (bâtiments locatifs), en vue de favoriser le développement de l'artisanat local est également prévu.</p>
Descriptif	<p>Avant d'engager des études et travaux d'aménagement, la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure a décidé d'engager une étude de faisabilité, qui sera suivie, le cas échéant, par une phase d'études pré-opérationnelles d'aménagement et une phase de travaux d'aménagement proprement dite.</p> <p>L'étude de faisabilité a vocation à définir un parti pris d'aménagement de la zone considérée et à s'assurer de la faisabilité financière et économique de l'opération.</p>
Maître d'Ouvrage	Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure
Localisation	<p>La zone d'activités économiques se situe sur la Commune de Marcilly la Campagne. Elle est desservie directement par un échangeur de la future N 154 à double-voies.</p> <p>Le villages d'artisans se situera sur la zone d'activité économique existante située sur la commune de Droisy.</p>
Echéancier	2003/2005

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure
Etude faisabilité	7 160			3 580 (50%)	3 580 (50%)
Etudes et travaux d'aménagement	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Observations :

Les participations de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure se feront dans le même cadre d'intervention que les fiches 11 A et 11 B.

Elles seront conditionnées aux résultats des études de faisabilité.

FICHE ACTION ° 11 D

« Zones d'activités économiques – Etudes pré-opérationnelles d'aménagement » Communauté de Communes du Pays de Damville

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en place d'une Charte d'accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton, un certain nombre de besoins en matière d'accueil d'entreprises ont été recensés (zones à aménager immédiatement disponible, location de bâtiments, mise à disposition de terrains à des entreprises locales en développement,...).</p> <p>Par ailleurs, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont également pris conscience que la création de zones d'activités devait se faire principalement dans le cadre de zones d'activités économiques structurantes à l'échelle des Communauté de Communes.</p> <p>Ces deux constats faits, une programmation globale sur les 4 à 5 années à venir a été réalisée en concertation avec les 4 Communauté de Communes et les partenaires économiques associés (C3E, CCI,...).</p>
Objectifs	<p>Il s'agit de développer une zone d'activités économiques communautaire structurante sur le pays de Damville inscrite dans la Charte d'Accueil des entreprises du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Cette zone d'activités économiques de 7 ha permettra de répondre au manque de disponibilités de terrain repéré dans le diagnostic de la Charte d'Accueil des Entreprises (mise à disposition de terrains aménagés et équipés à destination des entreprises locales en développement et extérieures, ainsi qu'éventuellement la création d'un village d'entreprises (bâtiments locatifs).</p>
Descriptif	<p>Avant d'engager des travaux d'aménagement, la Communauté de Communes du Pays de Damville a décidé d'engager des études pré-opérationnelles d'aménagement, qui seront suivies le cas échéant, par une phase de travaux d'aménagement proprement dite.</p> <p>Ces études (loi sur l'eau, étude de sol, fouilles archéologiques,...) ont vocation à définir les conditions techniques de réalisation de la zone d'activités.</p>
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Damville
Localisation	<p>La zone d'activités économiques se situe en prolongement d'une zone d'activité économique existante sur la Commune de Sylvains les Moulins. Elle est en accès direct à partir de la D 833 (axe N 154 Chavigny-Bailleuil – Damville).</p> <p>Cette localisation a été choisie suite à la réalisation d'une étude d'opportunité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.</p>
Echéancier	2003/2005

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes du Pays de Damville
Etude pré-opérationnelles d'aménagement	79 000			39 500 <i>(50 %)</i>	39 500 <i>(50%)</i>
Travaux d'aménagement	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Observations :

Les participations de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure se feront dans le même cadre d'intervention que les fiches 11 A et 11 B.

Elles seront conditionnées aux résultats des études pré-opérationnelles d'aménagement.

FICHE ACTION N ° 13 A

« Opération de Modernisation Collective en faveur de l'artisanat et du commerce » étude de faisabilité

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté une certaine fragilité du tissu artisanal et commercial (baisse du nombre d'entreprises, difficulté de transmission des entreprises, faible compétitivité,...)</p> <p>C'est la raison pour laquelle, le maintien et le développement des entreprises artisanales et commerciales constitue un des axes de développement de la Charte de Territoire. La mise en place d'une Opération de Modernisation Collective (OMC) répond, ainsi, directement à cet enjeu.</p> <p>Dans la mesure où le territoire du Pays d'Avre et d'Iton n'a jamais bénéficié d'opérations antérieures analogues (telles que les ORAC ou ORC), la nécessité de réaliser une étude préalable de faisabilité a été considérée comme incontournable.</p>
Objectifs	<p>Etudier la faisabilité de la mise en place d'une Opération Modernisation Collective (OMC) en faveur de l'artisanat et du commerce</p> <p>Définir un programme d'actions sur 3 ans.</p>
Descriptif	<p>L'étude de faisabilité comportera trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic/Etat des lieux de l'artisanat et du commerce sur la zone considérée, • Analyse des conditions de faisabilité de mise en place de l'opération (potentiel d'entreprises éligibles, potentiel des entreprises intéressées, potentiel des projets à soutenir,...). • Définition d'un programme d'actions réaliste sur 3 ans,
Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Etude de faisabilité	19 900	9 950 <i>(50,00%)</i>		5 970 <i>(30,00%)</i>	3 980 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	19 900	9 950 <i>(50,00%)</i>		5 970 <i>(30,00%)</i>	3 980 <i>(20,00%)</i>

FICHE DISPOSITIF N ° 13 B

« Opération de Modernisation Collective en faveur de l'artisanat et du commerce » Mise en place d'une programmation

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté une certaine fragilité du tissu artisanal et commercial (baisse du nombre d'entreprises, difficulté de transmission des entreprises, faible compétitivité,...)</p> <p>C'est la raison pour laquelle, le maintien et le développement des entreprises artisanales et commerciales constitue un des axes de développement de la Charte de Territoire. La mise en place d'une Opération de Modernisation Collective (OMC) répond, ainsi, directement à cet enjeu.</p> <p>Dans la mesure où le territoire du Pays d'Avre et d'Iton n'a jamais bénéficié d'opérations antérieures analogues (telle que les ORAC ou ORC), la nécessité de réaliser une étude préalable de faisabilité a été considérée comme incontournable.</p>
Objectifs	<p>Maintenir et restructurer le tissu artisanal et commercial du Pays d'Avre et d'Iton</p> <p>Conforter les entreprises artisanales et commerciales dans leur projet de développement</p>
Descriptif	<p>La programmation pourra s'articuler autour des aides suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide à l'investissement visant à améliorer des conditions de distribution (rénovation extérieure et intérieure de magasin, véhicules de tournée, site de commerce électronique, accessibilité des handicapés,...)• Aide à l'investissement visant à moderniser des entreprises (mise aux normes, hygiène, évolution technologique, ...)• Aide à l'investissement visant à améliorer les espaces publics de desserte commerciale (parking, mise aux normes de marché, place de bourg commercial,...)• Aide au fonctionnement (animation commerciale, formations spécifiques,...) <p>Le contenu exact de la programmation sera défini par l'étude de faisabilité préalable (fiche action N° 13 A).</p>
Maître d'Ouvrage	Artisans, commerçants, communes et groupements de communes,...
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004, 2005 et 2006
Coût estimatif	1 200 000 euros

Observations :

Le coût total de l'opération devra être déterminé plus précisément par l'étude de faisabilité. Les participations de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure se feront en fonction de leur cadre d'actions.

FICHE ACTION N ° 14 A

« Distribution de repas collectifs issus de l'agriculture durable »

Contexte	<p>Depuis deux années, le Lycée Agricole de Chambray a souhaité expérimenter la mise en place de la distribution d'un repas entier issu de l'agriculture durable à raison d'un repas par mois. Plus récemment, le projet s'est étendu à l'école primaire voisine de Condé-sur-Iton/Gouville.</p> <p>Dans le cadre de leurs formations, des groupes d'étudiants du CFA-CFFPA ont enquêté sur la possibilité d'élargir le nombre de partenaires à l'échelle du Pays d'Avre et d'Iton. Les agriculteurs rencontrés, les collectivités («établissements scolaires, maisons de retraite,...») et les élus locaux se sont déclarés favorables à cette idée.</p> <p>C'est la raison pour laquelle, il a été envisagé de réaliser, dans un premier temps, une mission d'étude spécifique permettant d'identifier les conditions concrètes dans lesquelles le projet pourrait se mettre en place.</p>
Objectifs	<p>Sensibilisation des jeunes à une alimentation de qualité</p> <p>Développement d'une filière agricole de qualité sur le territoire privilégiant le rapprochement « producteur/consommateur ».</p>
Descriptif	<p>L'action consistera à mener une étude de faisabilité qui comprendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des agriculteurs et des collectivités partenaires du projet, • Identification des conditions techniques de mise en œuvre du projet, • Définition d'un plan d'actions et de financement
Maître d'Ouvrage	Lycée Agricole de Chambray
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2004

Financement

	Coût Total (TTC)	LEADER +	Conseil Régional de Haute-Normandie	Lycée Chambray
Chargés d'études	11 000	6 000 (40,00%)	5 250 (35,00%)	3 750 (25,00%)
Frais annexes (déplacements, téléphone,...)	4 000			
TOTAL	15 000	6 000 (40,00%)	5 250 (35,00%)	3 750 (25,00%)

Observations : Les coûts d'investissements et de fonctionnement pourront être évalués en fonction des résultats de l'étude préalable. Ils feront l'objet d'une négociation avec les partenaires dans le cadre de la révision du Contrat de Pays.

FICHE PROJET N° 15 A

« Points Relais Emploi/Insertion »

Contexte	<p>Le bassin d'emploi de Verneuil-sur-Avre est un bassin d'emploi à part entière (autonome) dans la région de Haute-normandie et du Département de l'Eure. Pour autant, il n'existe pas de service public pour l'emploi (ANPE, ASSEDIC, PAIO,...) installé à Verneuil sur Avre. Face à cette absence de service « emploi » correspondant à un véritable besoin, quelques initiatives locales se sont mises en place sur le Pays d'Avre et d'Iton : <i>association « FORCE » à Verneuil-sur-Avre, association « Agir pour son emploi » à Breteuil-sur-Iton, Point Relais Emploi de St Lubin des Joncherets accueillant des demandeurs d'emploi des communes rurales du Sud de l'Eure.</i></p> <p>Néanmoins, ces différentes initiatives produisent des effets encore trop limités. Ainsi, on constate que les offres d'emploi, de formation et d'insertion sont insuffisamment connues, et surtout utilisées, par les personnes en difficulté d'insertion sur le territoire du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>C'est la raison pour laquelle, le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton engagera une « étude diagnostic », en interne, durant l'année 2004 visant à identifier la mise en place d'un maillage du territoire des différents acteurs de l'insertion et de l'emploi et mettant en évidence les besoins potentiels de création et ou de développement de relais « emploi/insertion ».</p>
Objectifs	<p>Répondre à l'absence de service public d'emploi sur le bassin d'emploi de Verneuil-sur-Avre</p> <p>Développer et structurer des relais « emploi/insertion » de dimension intercommunale par la création et/ou le développement de structures existantes</p>
Descriptif	<p>Les projets repérés susceptibles d'être retenus devront faire l'objet préalablement d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux. Ils concerneront les possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de relais emploi/insertion de dimensions intercommunale (ex : Maison cantonale à Damville), • Développement de relais emploi : insertion déjà existants (ex Force à Verneuil, Agir pour son emploi à Breteuil, Point « Emploi » de St Lubin pour les communes du sud de l'Eure,...), • Création d'antennes de services « emploi/insertion » extérieur au Pays d'Avre et d'Iton (ex : antenne de la mission locale d'Evreux). <p>Les aides financières seront des aides liées à <u>l'investissement</u> dans le cadre de la réalisation de projet intercommunal et structurant. Le fonctionnement de ces structures devra être financé localement et pourra faire l'objet de financements dans le cadre de prestations spécifiques (prestations ANPE, mesures d'accompagnement à l'insertion : TRACE, ASI,...)</p>
Maître d'Ouvrage	Association, Communes, Communautés de Communes
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2005/2006
Coût	Le coût sera déterminé projet par projet.

FICHE ACTION N° 21 A

« Maison du Pays d'Avre et d'Iton »

Contexte	<p>Au-delà de l'organisation administrative du Pays d'Avre et d'Iton composée de 57 communes et de 4 Communauté de Communes (bien souvent cantonales), il existe également des administrations et partenaires locaux qui interviennent à l'échelle du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Afin que ces structures soient bien identifiées et qu'elles puissent se coordonner efficacement, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont souhaité que l'ensemble de ces administrations et partenaires soient regroupés dans un seul et unique lieu.</p>
Objectifs	<p>Aménagement de locaux d'une Maison de Pays, propriété et siège social de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre, qui seront mis à disposition gratuitement des services administratifs (environnement, tourisme, développement local, économie) existants du pays d'Avre et d'Iton, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association touristique du Pays d'Avre et d'Iton, - Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton, - Syndicat de rivière de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI), - Syndicat de rivière de la Vallée d'Avre (SIVA), - Antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un immeuble du XIIIème siècle situé dans le centre historique de Verneuil s/Avre. - Aménagement des locaux (hall d'accueil, bureaux, salle de réunion, bloc sanitaires,...) sur deux étages. - Travaux de maçonnerie, de carrelage, menuiserie, pose cloisons et plafonds suspendus, peinture, revêtements muraux et sols, électricité, sanitaires, chauffage,...
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre
Localisation	Verneuil-sur-Avre
Echéancier	2001 (financement anticipé)

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre
Travaux d'aménagement	389 855	155 942 <i>(40,00%)</i>	62 377 <i>(16,00%)</i>		171 536 <i>(44,00%)</i>
TOTAL	389 855	155 942 <i>(40,00%)</i>	62 377 <i>(16,00%)</i>		171 536 <i>(44,00%)</i>

FICHE ACTION N° 22 A

« Schéma de Cohérence Territoriale »

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en place de la Loi SRU, et plus particulièrement de la procédure de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), la Communauté de Communes du Pays de Damville et la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure se sont retrouvées, indépendamment de leur volonté, dans le périmètre d'urbanisation limitée des agglomérations d'Evreux et de Dreux.</p> <p>Ainsi, dans un souci de cohérence territoriale avec la mise en œuvre de la Charte de Territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont souhaité élaborer un Schéma de COhérence Territoriale (traduction spatiale des orientations stratégiques de la Charte de Territoire). Par ailleurs, la démarche de SCOT permettra également d'y intégrer la mise en place d'une Charte Paysagère visant, notamment à préserver et valoriser la qualité paysagère des vallées d'Avre et d'Iton.</p>
Objectifs	<p>Harmoniser et coordonner les projets d'aménagement et d'urbanisme des communes et communautés de communes du Pays d'Avre et d'Iton,</p> <p>Préserver et valoriser le cadre naturel, paysager et rural du Pays d'Avre et d'Iton soumis aux tendances d'urbanisation des agglomérations d'Evreux ou de Dreux.</p>
Descriptif	<p>Le périmètre de l'étude est composé des quatre communautés de communes du Pays d'Avre et d'Iton. Conformément aux exigences légales, le schéma de COhérence Territoriale comportera deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rapport de présentation - un document d'orientation assorti de documents graphiques. <p>Le SCOT fixera les orientations générales de l'aménagement de l'espace (zones à urbaniser, zones naturelles) d'équilibre de l'habitat, de mixité locale, de transport en commun et d'équipements commerciaux ou économiques.</p>
Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004/2005

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Etudes	150 000	56 250 <i>(37,50%)</i>	56 250 <i>(37,50%)</i>		37 500 <i>(25,00%)</i>
TOTAL	150 000	56 250 <i>(37,50%)</i>	56 250 <i>(37,50%)</i>		37 500 <i>(25,00%)</i>

Observations : Le financement de l'Etat sera sollicité dans le cadre d'une « DGE-urbanisme », des fonds paysagers de la DIREN et du FNADT (financement complémentaire).

FICHE ACTION N° 23 A

« Schéma de Transports Collectifs »

Contexte	<p>Le Pays d'Avre et d'Iton dispose d'un réseau de lignes de transport collectif relativement modeste.</p> <p>La seule ligne ferroviaire (Paris-Granville), passant sur le territoire, dessert de moins en moins les gares de Verneuil-sur-Avre et de Nonancourt. La ligne d'autocars Verneuil sur Avre/Rouen (via Evreux) existe uniquement pour les trajets de semaine des étudiants.</p> <p>Par ailleurs, les autres lignes de transport, à destination des agglomérations ébroïciennes et drouaises sont principalement des lignes à vocation scolaire.</p> <p>Enfin, il existe quelques lignes de transport locales (navette de Verneuil, transport à la demande sur le canton de Damville, « car pour le marché » sur quelques communes du canton de Breteuil-sur-Iton et la commune de Mesnil sur l'Estrée).</p> <p>Ainsi, dans un souci de maintien et/ou d'amélioration du réseau de lignes de transport collectif, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'un schéma de transports collectifs visant à identifier les besoins réels de la population et les projets à mettre en oeuvre ou à améliorer (pour les projets existants).</p>
Objectifs	<p>Etudier les possibilités de maintien, d'amélioration, et de création de transport collectif sur le territoire du Pays d'Avre et d'Iton répondant aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien et amélioration de desserte ferroviaire- Maintien et amélioration des lignes d'autocars ou création- Maintien et amélioration de transport à la demande ou création <p>L'objectif sera de déboucher sur la définition d'un programme d'actions en matière de transport de proximité et de transport de desserte.</p>
Descriptif	<p>Le périmètre de l'étude est composé des quatre Communautés de Communes du Pays d'Avre et d'Iton et de l'agglomération « Nonancourt-St Lubin-St Rémy »</p> <p>L'étude comportera 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyse des flux de déplacements- Analyse des besoins en transport collectif à satisfaire- Analyse de l'offre de transport- Mise en place du transport public adapté
Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Etude de faisabilité	49 813, 40		14 944, 00 <i>(30,00%)</i>	24 906, 70 <i>(50,00%)</i>	9 662, 70 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	49 813, 40		14 944, 00 <i>(30,00%)</i>	24 906, 70 <i>(50,00%)</i>	9 662, 70 <i>(20,00%)</i>

FICHE DISPOSITIF N° 23 B

« Amélioration et/ou création de lignes de transports à la demande »

Contexte	<p>Dans le cadre du schéma de transport collectifs du Pays d'Avre et d'Iton, un des axes d'étude sera la création, l'amélioration ou le développement de lignes de transport de proximité.</p> <p>Ainsi, les Communautés de Communes et /ou Communes centres seront amenées à mettre en œuvre des projets de création ou de développement.</p> <p>Dans la mesure où ces projets auront vocation à se mettre en place de manière expérimentale, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton ont souhaité qu'elles puissent être soutenues dans le cadre d'une aide au démarrage qui restera à définir au cas par cas.</p>
Objectifs	<p>Création de lignes de transport de proximité (transport à la demande, navette,...)</p> <p>Amélioration et développement de lignes de transport de proximité existantes (transport à la demande , navette,...)</p>
Descriptif	<p>Mise en place des transports de proximité à destination de publics spécifiques dans le cadre de leurs déplacements locaux réguliers (exemple : jeunes allant à des activités culturelles ou sportives, personnes âgées allant au marché, personnes en difficulté allant à une permanence de services publics ou sociaux, liaison avec les gares pôles existantes sur le Pays d'Avre et d'Iton,...).</p> <p>Les déplacements considérés devront être nécessairement des déplacements de proximité (sur le canton bien souvent) à caractère social et ne pas entrer en concurrence avec les motifs de déplacement assurés traditionnellement par les taxis.</p>
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes, Communes « centre »
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004/2006
Coût estimatif	240 000 euros (80 000 euros/an)

Observations :

Les aides du Conseil Régional de Haute-Normandie seront des aides au démarrage et les aides du Conseil Général de l'Eure seront à hauteur de 50% du déficit restant à charge de la collectivité maître d'ouvrage (hors frais de gestion).

Ces aides seront attribuées aux projets s'inscrivant en cohérence avec le Schéma local de transports collectifs.

FICHE ACTION N° 24 A
« Politique Territoriale de l'Habitat »

Contexte	<p>Le Pays d'Avre et d'Iton connaît un accroissement de population continue , ce qui engendre un niveau de construction constant sur son territoire.</p> <p>Par ailleurs, son habitat ancien reste encore parfois peu rénové et équipé (notamment dans l'ouest de son territoire).</p> <p>Enfin, peu de projets logements locatifs existent sur le Pays d'Avre et d'Iton malgré quelques expériences disséminées de création de logements sociaux (Gouville, Francheville, Corneuil, Verneuil sur Avre, Tillières sur Avre, Condé sur Iton, Damville,...) ; alors qu'une réelle demande existe.</p> <p>Face à ce contexte, les communautés de Communes (3 sur 4) ont récemment mis en place des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) répondant partiellement aux différents enjeux précités.</p> <p>C'est la raison pour laquelle, le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton envisage d'étudier les possibilités de diversification des modes de développement et de rénovation de l'habitat dans le cadre d'une politique territoriale de l'habitat.</p>
Objectifs	<p>Mettre en place une politique territoriale de l'habitat visant à impulser et coordonner des actions diversifiées en matière d'habitat (amélioration de l'habitat ancien, création de logements locatifs, préservation des habitats de caractère, soutien à la construction neuve, développement de la « location-acquisition »,....)</p> <p>Définir d'un programme d'actions visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer le logement locatif (notamment le logement social) - réhabiliter l'habitat ancien (notamment l'habitat de caractère) - créer des constructions neuves ayant une qualité architecturale
Descriptif	<p>Le périmètre de l'étude est composé des quatre communautés de communes du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>L'étude comportera 5 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> un état des lieux des orientations stratégiques un programme d'actions une convention d'application avec les partenaires des modalités de suivi et évaluation
Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Etude	50 000	10 000 <i>(20,00%)</i>	27 500 <i>(55,00%)</i>		12 500 <i>(25,00%)</i>
TOTAL	50 000	10 000 <i>(20,00%)</i>	27 500 <i>(55,00%)</i>		12 500 <i>(25,00%)</i>

Observations :

Le Conseil régional de Haute-Normandie a engagé des financements, par anticipation, sur des programmes opérationnels de logements sociaux :

- *8 Logements PLUS sur Gouville - Eure Habitat*
- *4 Logements PLA sur Saint-Ouen d'Attez - SECOMILE*
- *3 Logements PALULOS (acquisition-amélioration) – Commune de Damville*
- *14 Logements PLUS sur Tillières sur Avre - SILOGE*
- *1 logement communal à Dame-Marie*

FICHE ACTION N° 25 A

« Classes Artistiques »

Contexte	<p>Les structures d'accueil de jeunes (écoles, centres de loisirs,...) du Pays d'Avre et d'Iton bénéficient peu d'interventions pédagogiques spécifiques (art, éducation à l'environnement, sport,...) dans le cadre de leur programme annuel (projet d'école, projet pédagogique) faute de prestataires existants sur le territoire et/ou de manque de moyens financiers pour se déplacer.</p> <p>Ainsi, afin de pouvoir proposer une offre de qualité d'intervenants pédagogiques, il a été envisagé de mettre en place des ateliers de création artistique auprès des jeunes des écoles et des centres de loisirs du Pays d'Avre et d'Iton.</p>
Objectifs	<p>Mettre en place des ateliers pédagogiques dans le domaine des arts plastiques (sculpture, peinture, photographie, ...) auprès des publics jeunes du Pays d'Avre et d'Iton (écoles, centres de loisirs,...).</p> <p>Apporter un éveil éducatif artistique particulier auprès des jeunes en suscitant éventuellement une volonté de leur part de vouloir pratiquer une activité artistique plus régulièrement.</p>
Descriptif	<p>Le contenu de l'action est constitué principalement des travaux Les ateliers pédagogiques se déroulent sous la forme de 5 à 6 séances (demi-journée) dans les locaux de l'association La Source.</p> <p>Ils sont animés et encadrés systématiquement par un artiste professionnel en résidence à la Source ainsi qu'un animateur salarié de la Source. Les groupes de jeunes sont assistés par leurs accompagnateurs (enseignants, animateurs de centres de loisirs,...)</p> <p>L'objectif des ateliers est de réaliser une œuvre artistique (tableau, expositions photo, sculpture,...).</p> <p>Chaque année, 28 classes (560 enfants environ) sont accueillies dans le cadre de ces ateliers.</p>
Maître d'Ouvrage	Association La Source
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2001/2003

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes	Maître d'ouvrage
Charges de fonctionnement	274 410	7 622 <i>(2,78%)</i>	86 713 <i>(31,60%)</i>	15 245 <i>(5,56%)</i>	30 490 <i>(11,11%)</i>	134 340 <i>(48,95%)</i>
TOTAL	274 410	7 622 <i>(2,78%)</i>	86 713 <i>(31,60%)</i>	15 245 <i>(5,56%)</i>	30 490 <i>(11,11%)</i>	134 340 <i>(48,95%)</i>

FICHE ACTION N° 25 B
« Classes Environnement »

Contexte	<p>Les structures d'accueil de jeunes (écoles, centres de loisirs,...) du Pays d'Avre et d'Iton bénéficient peu d'interventions pédagogiques spécifiques (art, éducation à l'environnement, sport,...) dans le cadre de leur programme annuel (projet d'école, projet pédagogique) faute de prestataires existants sur le territoire et/ou de manque de moyens financiers pour se déplacer.</p> <p>Ainsi, afin de pouvoir proposer une offre de qualité d'intervenants pédagogiques, il a été envisagé de mettre en place des ateliers d'éducation à l'environnement artistique auprès des jeunes des écoles et des centres de loisirs du Pays d'Avre et d'Iton.</p>
Objectifs	<p>Mettre en place des ateliers pédagogiques dans le domaine de l'environnement (milieu aquatique, faune, flore, forêt,...) auprès des publics jeunes du Pays d'Avre et d'Iton (écoles, centres de loisirs,...).</p> <p>Apporter un éveil éducatif à l'environnement particulier auprès des jeunes en suscitant éventuellement une volonté de leur part de vouloir s'investir personnellement dans la préservation de l'environnement.</p>
Descriptif	<p>Les ateliers pédagogiques se déroulent sous la forme de 5 à 6 séances (demi-journée) dans les enceintes scolaires ou à l'extérieur (forêt, rivière, mare,...) en fonction des thèmes abordés.</p> <p>Ils sont animés et encadrés systématiquement par une éducatrice en environnement.</p> <p>Les groupes de jeunes sont assistés par leurs accompagnateurs (enseignants, animateurs de centres de loisirs,...)</p> <p>L'objectif des ateliers est de réaliser une action concrète de préservation et protection de l'environnement (aménagement d'un site, expositions, réalisations d'objets : nichoir,...).</p> <p>Chaque année, 28 classes (560 enfants environ) sont accueillies dans le cadre de ces ateliers.</p>
Maître d'Ouvrage	Association Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2001/2003

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Agence de l'eau	Maître d'ouvrage
Charges de fonctionnement	68 600	41 161 (60,00%)	5 145 (7,50%)	9 433 (13,75%)	12 861 (18,75%)
TOTAL	68 600	41 161 (60,00%)	5 145 (7,50%)	9 433 (13,75%)	12 861 (18,75%)

FICHE ACTION N° 25 C

« Studio de création à vocation pédagogique »

Contexte	<p>Depuis une dizaine d'années, l'association La Source, installée sur la commune de la Guéroulde, met en place des ateliers de création d'arts plastiques à destination des jeunes en difficulté suivis par les services sociaux. L'objectif est de permettre à ses jeunes, par l'intermédiaire d'une expérience de création artistique privilégiée, de se donner de nouveaux repères et une autre image de soi et envers les autres (notamment sa famille) dans le cadre de leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.</p> <p>Fort du succès constaté, l'association La Source a ouvert, par la suite, ses ateliers à l'ensemble des enfants issus du milieu rural (notamment du Pays d'Avre et d'Iton) dans la mesure où ces enfants ne bénéficient pas d'un environnement local où existe des structures d'éducation à l'art plastique.</p> <p>Aujourd'hui, l'association La Source bénéficie, ainsi, d'une dizaine de salles destinées à la mise en place de ces ateliers d'arts plastiques. Elle souhaite, maintenant, élargir son domaine d'action aux arts de la scène en aménageant un studio de création dans le dernier bâtiment de son site de la Poulrière encore non affecté.</p>
Objectifs	<p>Doter le territoire du Pays d'Avre et d'Iton d'un équipement culturel à vocation pédagogique, destiné aux arts de la scène (théâtre, danse, chant,...), complémentaire à l'équipement déjà existant destiné aux arts plastiques sur le site de la Poulrière (commune de la Guéroulde)</p>
Descriptif	<p>Le contenu de l'action sera constitué principalement des travaux d'aménagement d'un ancien hangar industriel (gros œuvre, charpente, couverture, plomberie, électricité, chauffage, peinture, sols, ...) et des travaux d'aménagement scéniques (éclairage, sons,...).</p> <p>Le studio de création sera intégré au sein des équipements actuels de l'association Source (locaux destinés à la pratique des arts plastiques : peinture, photographie, sculpture,...).</p> <p>Cet équipement sera utilisé notamment pour l'organisation d'ateliers pédagogiques auprès des écoles, des centres de loisirs et des associations de jeunes du Pays d'Avre et d'Iton. Il sera mis à disposition également des artistes en résidence à la Source (responsables des ateliers pédagogiques) dans le cadre de leur travail de création.</p>
Maître d'Ouvrage	Association La Source
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2004

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	LEADER +	La Source
Travaux d'aménagement	600 000	144 000 <i>(24,00%)</i>	96 000 <i>(16,00%)</i>	96 000 <i>(16,00%)</i>	144 000 <i>(24,00%)</i>	120 000 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	600 000	144 000 <i>(24,00%)</i>	96 000 <i>(16,00%)</i>	96 000 <i>(16,00%)</i>	144 000 <i>(24,00%)</i>	120 000 <i>(20,00%)</i>

Observations : Le financement du Conseil général de l'Eure sera sollicité à hauteur de 63 266 € dans le cadre de crédits « culture » et à hauteur de 32 734 € dans le cadre de crédits FAT (financement complémentaire).

FICHE DISPOSITIF N° 25 D – Programme LEADER +
« Equipements structurants (jeunesse et petite enfance) »

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté que la part de la population des moins de 20 ans est significative (proche de 30 %) et croit régulièrement. Ceci s'explique en grande partie par l'importance d'accueil de familles avec enfants des agglomérations voisines (Evreux, Dreux, région parisienne,...).</p> <p>Par ailleurs, le Pays d'Avre et d'Iton, pays à caractère rural, est faiblement doté d'équipements en faveur de la jeunesse et de la petite enfance, alors qu'ils correspondent un besoin de plus en plus croissant exprimé par la population.</p> <p>Ainsi, la création d'équipements « jeunesse et de petite enfance » est apparue comme incontournable. Elle doit notamment s'inscrire dans une démarche de projet structurant (à caractère intercommunal) afin que ces équipements puissent être suffisamment opérationnels et profiter à un ensemble significatif de population.</p>
Objectifs	<p>Doter le territoire du Pays d'Avre et d'Iton d'équipements structurants à destination de la jeunesse afin de répondre au manque d'équipements identifiés sur le Pays.</p> <p>Ces équipements auront vocation à répondre à des besoins nouveaux encore non pourvus. Les projets innovants seront privilégiés.</p>
Descriptif	<p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements structurants destinés spécifiquement à la « jeunesse » ayant une vocation de services à l'échelle du Pays d'Avre et d'Iton ou à l'échelle communautaire (à minima) <p><u>Nature des dépenses éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'aménagements et/ou de construction • Etudes préalables de faisabilité <p><u>Modalités d'intervention éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plafond d'intervention – travaux:30% (bénéficiaire public), 40 % (bénéficiaire privé) • Plafond d'intervention – études : 50 % • Plafond des dépenses éligibles - travaux : 600 000 euros • Plafond des dépenses éligibles - études : 20 000 euros • Plafond de l'aide par projet : 200 000 euros
Maître d'Ouvrage	Collectivité locale, EPCI, Association, Entreprise
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2006
Coût estimatif	845 500 euros – participation LEADER + évalué 256 000 euros

Observations : Les subventions de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure seront à solliciter en fonction de la nature des projets et des enveloppes de crédits annuels. La participation du Conseil régional de Haute-Normandie sera à hauteur maximum de 20 % par projet (soit une enveloppe globale de 169 100 €).

**FICHE DISPOSITIF N° 25 E - Programme LEADER +
« Equipements locaux (jeunesse et petite enfance) »**

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté que la part de la population des moins de 20 ans est significative (proche de 30 %) et croît régulièrement. Ceci s'explique en grande partie par l'importance d'accueil de familles avec enfants des agglomérations voisines (Evreux, Dreux, région parisienne,...).</p> <p>Par ailleurs, le Pays d'Avre et d'Iton, pays à caractère rural, est faiblement doté en structures d'animation jeunesse et de petite enfance, alors qu'ils correspondent un besoin de plus en plus croissant exprimé par la population.</p> <p>Ainsi, la création d'équipements « jeunesse et de petite enfance » est apparue comme incontournable. Elle doit notamment s'inscrire dans une démarche d'accompagnement des communes et des associations à se doter d'équipements locaux (local, matériel, terrain,...) assez polyvalents.</p>
Objectifs	<p>Accompagner les communes et/ou les associations du territoire du Pays d'Avre et d'Iton à se doter de petits équipements en faveur de la jeunesse afin de répondre au manque d'équipements identifiés sur le Pays.</p> <p>Ces équipements auront vocation à répondre à des besoins nouveaux encore non pourvus. Les projets innovants seront privilégiés.</p>
Descriptif	<p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements locaux destinés spécifiquement à la « jeunesse » ayant une vocation de services à l'échelle du Pays d'Avre et d'Iton ou à l'échelle communautaire (à minima) <p><u>Nature des dépenses éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'aménagements et/ou de construction • Achats de matériel <p><u>Modalités d'intervention éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plafond d'intervention – dépenses inférieures ou égales à 15 000 € HT : 30 % • Plafond d'intervention – dépenses supérieures à 15 000 € HT : 40 % • Plafond des dépenses éligibles : 100 000 € HT
Maître d'Ouvrage	Collectivité locale, EPCI, Association, Entreprise
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2006
Coût estimatif	500 000 euros – participation LEADER + évalué 200 000 euros

Observations : Les subventions de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure seront à solliciter en fonction de la nature des projets et des enveloppes de crédits annuels. La participation du Conseil régional de Haute-Normandie sera à hauteur maximum de 20 % par projet (soit une enveloppe globale de 100 000 €).

FICHE DISPOSITIF N° 25 F - Programme LEADER +

« Projets d'animation (jeunesse) »

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté que la part de la population des moins de 20 ans est significative (proche de 30 %) et croit régulièrement. Ceci s'explique en grande partie par l'importance d'accueil de familles avec enfants des agglomérations voisines (Evreux, Dreux, région parisienne,...).</p> <p>Par ailleurs, le Pays d'Avre et d'Iton, pays à caractère rural, est insuffisamment doté de structures d'animation « jeunesse », alors qu'elles correspondent un besoin de plus en plus croissant de la population.</p> <p>Ainsi, le développement et la création de structures d'animation « jeunesse » sont apparus comme incontournables. Ils doivent notamment s'inscrire dans une démarche de projet structurant (à caractère intercommunal) afin qu'ils puissent être suffisamment efficaces et profiter à un ensemble significatif de population.</p>
Objectifs	<p>Mise en place d'actions d'animations socio-éducatives à destination des « jeunes » du Pays d'Avre et d'Iton (6 ans et plus) visant à répondre au manque d'activités "jeunesse" repéré sur le territoire.</p> <p>Les projets innovants ainsi que ceux ayant une vocation structurante (ex : échelle du Pays d'Avre et d'Iton ou intercommunale, projet d'animation sur le long terme,...) seront privilégiés</p>
Descriptif	<p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'animation à destination des « jeunes » et « adolescents », <p><u>Nature des dépenses éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de manifestation, • Achats de petits matériels, • Frais de personnel, • Frais administratif, <p><u>Modalités d'intervention éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plafond d'intervention : 40 % • Plafond des dépenses éligibles : 20 000 € HT
Maître d'Ouvrage	Collectivité locale, EPCI, Association, Entreprise
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2006
Coût estimatif	465 000 euros – participation LEADER + évalué à 186 000 euros

Observations : Les subventions de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure seront à solliciter en fonction de la nature des projets et des enveloppes de crédits annuels de droit commun.

FICHE DISPOSITIF N° 25 G - Programme LEADER +

« Projets d'animation (petite enfance) »

Contexte	<p>Dans le cadre du diagnostic de territoire du Pays d'Avre et d'Iton, les acteurs locaux ont constaté que la part de la population des moins de 20 ans est significative (proche de 30 %) et croît régulièrement. Ceci s'explique en grande partie par l'importance d'accueil de familles avec enfants des agglomérations voisines (Evreux, Dreux, région parisienne,...).</p> <p>Par ailleurs, le Pays d'Avre et d'Iton, pays à caractère rural, est insuffisamment doté de structures d'animation « petite enfance », alors qu'elles correspondent un besoin de plus en plus croissant exprimé par la population.</p> <p>Ainsi, le développement et la création de structures d'animation « petite enfance » sont apparues comme incontournables. Ils doivent notamment s'inscrire dans une démarche de projet structurant (à caractère intercommunal) afin qu'ils puissent être suffisamment efficaces et profiter à un ensemble significatif de population.</p>
Objectifs	<p>Mise en place d'actions d'animations à destination de la «petite enfance » (0 – 6ans) du Pays d'Avre et d'Iton visant à répondre au manque d'activités "jeunesse" repéré sur le territoire.</p> <p>Les projets innovants ainsi que ceux ayant une vocation structurante (ex : échelle du Pays d'Avre et d'Iton ou intercommunale, projet d'animation sur le long terme,...) seront privilégiés</p>
Descriptif	<p><u>Opérations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'animation à destination de la petite enfance <p><u>Nature des dépenses éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de manifestation, • Achats de petits matériels, <p><u>Modalités d'intervention éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plafond d'intervention : 40 % • Plafond des dépenses éligibles : 20 000 € HT
Maître d'Ouvrage	Collectivité locale, EPCI, Association, Entreprise
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2003/2006
Coût estimatif	120 000 euros – participation LEADER + évalué à 48 000 euros

Observations : Les subventions de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie et du Conseil général de l'Eure seront à solliciter en fonction de la nature des projets et des enveloppes de crédits annuels de droit commun.

FICHE ACTION N° 25 H

« Centre Local d'Informations et de Coordination (CLIC) aux services des personnes âgées »

Contexte	<p>La proportion de personnes âgées sur le Pays d'Avre et d'Iton est significative (supérieure à la moyenne départementale et régionale) et à tendance à s'accroître.</p> <p>Ainsi, les services existants auprès de ces personnes âgées sont aujourd'hui particulièrement développés sur le Pays d'Avre et d'Iton : présence de maisons de retraite ou de villages de retraite sur l'ensemble du territoire, existence de services de soins à domicile dans le cadre des SIAD, services d'aides ménagères cantonaux de l'ADMR, mise en place de permanences et de visites des services sociaux et de santé,...</p> <p>Néanmoins, la lisibilité des prestations possibles pour les personnes d'âgées est difficile d'accès et nécessite une véritable information individualisée ainsi qu'un accompagnement au cas par cas.</p> <p>C'est la raison pour laquelle, les différents intervenants sociaux du Pays d'Avre et d'Iton ont souhaité que puisse être créé un CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination) du Sud de l'Eure couvrant le territoire du Pays d'Avre et d'Iton et des cantons de Rugles et Conches.</p>
Objectifs	<p>Permettre aux personnes âgées et leurs familles d'accéder à toutes les informations sur leurs droits, sur les possibilités de prise en charge existantes à domicile et en établissement), sur les loisirs, les possibilités de logement, de transport...</p> <p>Le CLIC s'adressera à tous les retraités et pas uniquement aux personnes susceptibles de bénéficier d'une prestation ou dont l'état de santé nécessite des soins.</p>
Descriptif	<p>Les actions du CLIC, seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Elaboration de plaquettes d'information• Création d'un lieu unique d'information gérontologique par la mise en place d'un pôle ressource à Breteuil diffusant des informations sur les structures, la législation, les retraites, les pathologies, les modalités de prise en charge, les associations, ...et de relais dans les différentes communes d'intervention (au minimum chaque chef-lieu de Canton)...• Elaboration d'un guide des services existants mis à la disposition du public et conçu comme un recueil pratique d'adresses. Il doit permettre d'identifier les offres disponibles localement susceptibles de répondre aux besoins et d'informer sur l'accès aux droits.• Elaboration d'un Cahier de Liaison à Domicile conçu comme un outil de communication entre les différents intervenants.
Maître d'Ouvrage	Hôpital de Breteuil sur Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton + cantons de Rugles et de Conches
Echéancier	2004/2006

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Autres financeurs	Hôpitaux du Pays d'Avre et d'Iton – Rugles et Conches
Charges de fonctionnement (personnel, frais de gestion)	124 575 41 525/an	74 745 <i>(60,00%)</i>			24 915 <i>(20,00%)</i>	24 915 <i>(20,00%)</i>
Charges d'investissement (véhicule, matériel informatique)	20 000		12 000 <i>(60,00%)</i>		4 000 <i>(20,00%)</i>	4 000 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	144 575	74 745 <i>(51,70%)</i>	12 000 <i>(8,30%)</i>		28 915 <i>(20,00%)</i>	28 915 <i>(20,00%)</i>

Observations :

La participation de l'Etat sera faite dans le cadre des disponibilités des enveloppes annuelles réservées à la mise en place des CLIC.

FICHE PROJET N° 25 I

« Livraison de repas à domicile à destination des personnes âgées »

Contexte	<p>La proportion de personnes âgées sur le Pays d'Avre et d'Iton est significative (supérieure à la moyenne départementale et régionale) et à tendance à s'accroître.</p> <p>Ainsi, les services existants auprès de ces personnes âgées sont aujourd'hui particulièrement développés sur le Pays d'Avre et d'Iton : présence de maisons de retraite ou de villages de retraite sur l'ensemble du territoire, existence de services de soins à domicile dans le cadre des SIAD, services d'aides ménagères cantonaux de l'ADMR, mise en place de permanences et de visites des services sociaux et de santé,...</p> <p>Néanmoins, peu de nouveaux services correspondants à des besoins nouveaux, tels que le portage de repas à domicile, le service de transport à la demande, existent sur le territoire du Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Aujourd'hui, il existe seulement le service du « petit porteur » sur la commune de Verneuil-sur-Avre géré par les services de l'hôpital et serait susceptible d'être élargi.</p> <p>De même, les associations cantonales de l'ADMR et les autres hôpitaux locaux réfléchissent à la création ou développement de service de portage de repas à domicile.</p>
Objectifs	<p>Répondre à l'insuffisance de services aux personnes âgées en milieu rural.</p> <p>Développer et structurer des équipements de services aux personnes âgées correspondants à des nouveaux besoins.</p>
Descriptif	<p>Les projets repérés susceptibles d'être retenus devront faire l'objet préalablement d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux.</p> <p>Les aides financières seront des aides liées à l'investissement dans le cadre de la réalisation de projet intercommunal et structurant.</p> <p>Le fonctionnement de ces structures devra être financé localement et pourra faire l'objet de financements dans le cadre de prestations spécifiques ou d'aides au démarrage.</p>
Maître d'Ouvrage	Association, Hôpitaux, Communes, Communautés de Communes
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004/2006
Coût	Le coût sera déterminé projet par projet.

FICHE ACTION 31 A

« Valorisation des sites patrimoniaux du Domaine de Chambray – études préalables » - Thème « Agro-Tourisme »

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de Territoire du Pays d'Avre et d'Iton, le Domaine de Chambray a été retenu comme un site touristique majeur du Pays axé sur la valorisation des richesses agro-environnementales.</p> <p>Ainsi, différentes initiatives ont pu être recensées : création d'un conservatoire du lait, aménagements de parcours pédagogiques « rivière » et « forêt », aménagements de parcours pédagogiques sur la vie d'une ferme agricole contemporaine et d'une ancienne résidence seigneuriale, accueil et hébergement de classes vertes, accueil et hébergement de séminaires et rencontres sur les thèmes liés à l'agriculture et l'environnement.</p> <p>Afin de valoriser au mieux ses différentes initiatives, il a été retenu de réaliser préalablement à l'engagement d'aménagements des espaces patrimoniaux un certain nombre d'études.</p>
Objectifs	<p>Développer l'offre touristique du Pays autour de la thématique de l'agrotourisme.</p> <p>Conforter la vocation agro-environnementale du Domaine de Chambray.</p>
Descriptif	<p>Durant l'année 2002, une étude ethnographique sur la valorisation globale du site de Chambray a été réalisée. Par ailleurs, d'autres études seront également à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude technique de faisabilité des aménagements des sites patrimoniaux principaux du domaine de Chambray (bergerie, château, pigeonnier,...), - étude muséographique de la collection du lait de la commune de Gouville, - étude technique, juridique et financière du projet d'animation du site,
Maître d'Ouvrage	Conseil Régional de Haute-Normandie
Localisation	Domaine de Chambray à Gouville (canton de Damville)
Echéancier	2004/2005

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Gouville Val d'Iton
Etude ethnographique	15 245		15 245 (100,00%)		
TOTAL	15 245		15 245 (100,00%)		

FICHE ACTION N ° 31 B

« Parcours d'interprétation du patrimoine naturel à Gouville » - Thème « Agro-Tourisme »

Contexte	<p>Le Domaine de Chambray, propriété du Ministère de l'Agriculture, géré par la Région Haute-Normandie, constitue un site remarquable quant à la diversité de ses richesses naturelles et bâties : faune, flore, bâti de la vallée de l'Iton, de la collection forestière et de l'arboretum.</p> <p>Par ailleurs, il existe également l'ancien jardin potager du Château de Chambray.</p> <p>Cependant, ce patrimoine est aujourd'hui fragilisé : les berges de l'Iton, depuis la tempête de 1999 et les crues des hivers qui ont suivi, la collection forestière, depuis la tempête de 1999, le potager à l'état d'abandon.</p>
Objectifs	<p>Développer l'offre touristique du Pays autour de la thématique de l'agrotourisme.</p> <p>Protéger le patrimoine naturel du Domaine de Chambray.</p> <p>Conforter la vocation agro-environnementale du Domaine de Chambray.</p>
Descriptif	<p>Aménagements d'un parcours thématique « la rivière et son fonctionnement écologique et sociale » (zones humides, vannages, réseau d'irrigation des prés, écosystème,...).</p> <p>Remise en état du jardin potager de Chambray (défrichage, réaménagements des allées et des bordures, réparation des châssis et des serres,...) dans le cadre d'un chantier d'insertion.</p>
Maître d'Ouvrage	<p>Conseil Général de l'Eure : étude botanique et ornithologique, aménagement du parcours rivière (dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles et selon les résultats de l'étude botanique et ornithologique)</p> <p>Gouville Val d'Iton : remise en état du potager</p>
Localisation	<p>Domaine de Chambray, à Gouville (canton de Damville)</p>
Echéancier	<p>2004 : étude botanique et ornithologique (parcours rivière)</p> <p>2004-2005 : protection des berges et aménagements touristiques (parcours rivière)</p> <p>2003/2004 : remise en état du jardin potager</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Gouville Val d'Iton
Etude botanique et ornithologique	15 000			15 000 <i>(100 %)</i>	
Parcours « rivière »	220 000			220 000 <i>(100,00%)</i>	
Remise en état du jardin potager	182 485	75 919 <i>(41,60%)</i>	20 000 <i>(10,95%)</i>	80 570 <i>(44,15%)</i>	5 996 <i>(3,30%)</i>
TOTAL	417 485	75 919 <i>(18,18%)</i>	20 000 <i>(4,79%)</i>	315 570 <i>(75,59%)</i>	5 996 <i>(1,44%)</i>

Observations particulières relatives aux fiches 31 A et 31 B :

Les fiches 31 A et 31 B s'intègrent dans un projet global de création d'un pôle touristique majeur à caractère agro-environnemental situé sur le Domaine de Chambray (commune de Gouville), propriété du Ministère de l'Agriculture, géré par le Lycée agricole de Chambray et le Conseil régional de Haute-Normandie. En effet, ce site présente un certain nombre d'atouts patrimoniaux bâtis et naturels remarquables : château, moulin, chapelle, pigeonnier, chartreuse, bergerie, ferme, métairie, écuries, arboretum, collection forestière, potager, vallée d'Iton. L'ensemble est d'ailleurs classé aux Monuments Historiques.

Conscients de sa richesse et son potentiel touristique et culturel, les acteurs locaux ont ainsi mené une réflexion depuis 3 années sur la valorisation du Domaine.

Aujourd'hui, 4 projets ont été validés par les partenaires financiers et inscrits dans le présent Contrat de Pays, à savoir :

- Etude ethnographique sur la valorisation du site – fiche 31 A
- Remise en état du potager – fiche 31 B
- Aménagement d'un parcours d'interprétation le long de l'Iton sur le thème « Rivière » - fiche 31 B
- Aménagement du moulin en gîte de groupe – fiche 32 C

Par ailleurs, 5 autres projets émergents sont repérés et nécessitent au préalable d'être étudiés plus précisément dans le cadre d'une réflexion globale de développement et de valorisation du site, à savoir :

- Conservatoire des pratiques alimentaires et de la consommation laitière
- Centre de séminaires, conférences et expositions sur des questions agricoles, agroalimentaires, environnementales et paysagères.
- Site d'activités pédagogiques sur les thèmes « goût » et « nature »
- Parcours d'interprétation sur le thème « Forêt »
- Parcours d'interprétation sur les thèmes « Résidence seigneuriale » et « Fermes »

Ces derniers projets feront l'objet d'une négociation avec les partenaires dans le cadre de la révision du Contrat de Pays.

FICHE ACTION N° 31 C

« Musée de la vie rurale et potager à Louye » - Thème « Agro-Tourisme »

Contexte	<p>Le domaine du château de Louye, inscrit depuis 2000 à l'inventaire des Monuments Historiques, comprend un château, une ferme, un potager et un parc. Les propriétaires (privés) souhaitent sauvegarder ce patrimoine et l'ouvrir au public : le château et le parc pour des visites ponctuelles ; la ferme et le potager de façon permanente en y accueillant un projet touristique de valorisation des lieux.</p> <p>La ferme du château de Louye a été nommée « ferme modèle » au XIXe siècle pour rappeler que sa construction a suivi les tendances luxueuses de l'architecture urbaine de l'époque. Le potager clos s'étend sur 1,5 hectares et contient trois bassins.</p> <p>La Communauté des communes rurales du sud de l'Eure souhaite soutenir ce projet de valorisation du patrimoine et mène une réflexion avec les propriétaires sur les orientations suivantes : aménagement d'un musée de la vie rurale (exposition d'outils et de machines agricoles des XIXe et début XXe siècles, collection identifiée sur le Pays) ; mise en interprétation des activités de la ferme et de son architecture « luxueuse » ; vente de produits du terroir, issus du potager du château et de producteurs fermiers locaux ; programmation d'animations régulières liées à la ferme et au terroir ; réhabilitation du potager du château.</p>
Objectifs	<p>Développer l'offre touristique sur le Pays autour de la thématique de l'agrotourisme.</p> <p>Valoriser le patrimoine architectural.</p>
Descriptif	<p>Phase 1 : étude de définition de la faisabilité du projet en termes technique (aménagements, animations), économique et juridique.</p> <p>Phase 2 : aménagements du musée de la vie rurale et réhabilitation de l'ancien potager</p>
Maître d'Ouvrage	<p>Communauté des communes rurales du sud de l'Eure : étude, aménagements muséographiques.</p> <p>Propriétaires : restauration de la ferme et potager</p>
Localisation	<p>Ferme et potager du château de Louye (canton de Nonancourt)</p>
Echéancier	<p>Etude : 1er semestre 2004</p> <p>Travaux d'aménagement : 2004/2005</p>

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté des communes rurales du sud de l'Eure
Etude	20 000	7 600 (subvention FACIT de 50% plafonnée à 7 600 €) <i>(38,00%)</i>			12 400 <i>(62,00%)</i>
TOTAL	20 000	7 600 (FACIT) <i>(38,00%)</i>			12 400 <i>(62,00%)</i>

Observations : Les coûts d'aménagements pourront être évalués en fonction des résultats de l'étude préalable. Ils feront l'objet d'une négociation avec les partenaires dans le cadre de la révision du Contrat de Pays.

FICHE ACTION N° 31 D

« Parc de la Poulrière à La Guéroulde » Thème des « Savoir-Faire Locaux »

Contexte	<p>En 1991, La Commune de Guéroulde se retrouve avec une friche industrielle de plusieurs hectares, polluée par la dernière usine en place. Afin de réhabiliter cet espace, elle procède d'abord à sa dépollution.</p> <p>Puis, en 1993, l'association La Source s'installe dans quelques uns des bâtiments (bureaux administratifs, hall d'exposition, dortoirs et cantine pour les enfants) pour développer ses pratiques artistiques. Les autres bâtiments sont convertis au fil des années en logements communaux et ateliers d'artistes.</p> <p>Aujourd'hui, il reste un parc de 5 hectares, avec ses étangs, à aménager pour rendre l'ensemble du site harmonieux et cohérent, ainsi qu'une maison de maître (voir fiche « gîte de groupe à La Guéroulde » - 32 B) et un hangar industriel (voir fiche « studio de création » - 25 C)</p>
Objectifs	<p>Palier au manque d'équipements et d'animations à destination du public touristique et familial</p> <p>Valoriser les savoir-faire locaux</p> <p>Conforter la vocation artistique du site de la Poulrière.</p>
Descriptif	<p>L'action a consisté en la réalisation d'une étude de faisabilité préconisant le parti pris d'aménagement du parc, à savoir la création de 3 espaces distincts et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">-Espace consacré à la nature et à la détente : zone animalière, mare pédagogique, parcours découverte (mini-observatoires, bornes interactives...), étang de pêche, aire de jeux, aire de pique-nique.-Espace consacré aux arts plastiques : exposition d'œuvres d'artistes et des enfants de La Source, parcours découverte (jeux, bornes interactives...)-Espace consacré aux arts de la scène : amphithéâtre de plein air, parcours découverte (jeux, bornes interactives...). <p>Des animations liées aux trois thématiques auront vocation à être organisées annuellement.</p> <p>Les travaux d'aménagements préconisés dans l'étude visent à réaliser essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none">- travaux paysagers (allées, remblai, bassins,...)- équipements touristiques et de loisirs (aire de pique-nique, aire de jeux, signalétique,...)
Maître d'Ouvrage	Commune de La Guéroulde
Localisation	Commune de La Guéroulde (canton de Breteuil)
Echéancier	Etude : janvier à mai 2003 Aménagements : 2005/2006

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie,	Conseil Général de l'Eure	Commune
Etude	20 753			16 602 <i>(80,00%)</i>	4 151 <i>(20,00%)</i>
Travaux d'aménagements	350 000	28 000 <i>(8,00%)</i>	126 000 <i>(36,00%)</i>	126 000 <i>(36,00%)</i>	70 000 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	370 753	28 000 <i>(7,55%)</i>	126 000 <i>(33,99%)</i>	142 602 <i>(38,46%)</i>	74 151 <i>(20,00%)</i>

FICHE ACTION N ° 31 E

« Grand Parterre de Tillières-sur-Avre » Thème de la « frontière franco-normande »

Contexte	Le site du Grand Parterre et la porte d'entrée, rue du Fort, sont les derniers témoins, à Tillières, de l'histoire médiévale des guerres franco-normandes. Tillières fut au XI ^e siècle, une place forte d'importance en vallée d'Avre, coté Duché de Normandie.
Objectifs	Valoriser le patrimoine local. Développer la thématique de la frontière franco-normande.
Descriptif	Réalisation d'une étude de programmation des interventions de valorisation du site : recherche historique sur la forteresse de Tillières, analyse de l'état actuel des fortifications et des populations végétales, propositions de valorisation du site, proposition d'un programme d'actions. <i>Un cahier des charges de l'étude a été rédigé par Habitat et Développement et la DIREN.</i>
Maître d'Ouvrage	DIREN : étude Commune de Tillières-sur-Avre : aménagements
Localisation	Grand Parterre, terrain en contre-bas, terrain en contre-haut, sente communale, courtine privée de Tillières-sur-Avre (canton de Verneuil)
Echéancier	Etude : 2003/2004 Aménagements : 2004/2005

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Commune
Etude	15 000	15 000 <i>(100,00%)</i>			
TOTAL	15 000	15 000 <i>(100,00%)</i>			

Observations : Les coûts d'aménagements pourront être évalués en fonction des résultats de l'étude préalable. Ils feront l'objet d'une négociation avec les partenaires dans le cadre de la révision du Contrat de Pays.

FICHE PROJET N° 31 F

« Becquet à Bourth »

- Thème de la « frontière franco-normande »

Contexte	<p>Le Becquet est un ouvrage datant des XI^e et XII^e siècles, conçu par Henri Beauclerc, Duc de Normandie, pour partager les eaux de l'Iton et alimenter les fossés des places fortes de Breteuil et Verneuil.</p> <p>Ce système fonctionne toujours. Après une restauration des maçonneries début 2003, il mérite aujourd'hui d'être montré au public comme un ouvrage d'art exceptionnel et comme témoin de l'époque de la frontière franco-normande.</p> <p>Le Becquet est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 2002.</p>
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine local.</p> <p>Développer la thématique de la frontière franco-normande.</p>
Descriptif	<p>Aménagements permettant un accès public au site et création d'un espace de détente et de découverte historique.</p>
Maître d'Ouvrage	<p>Communauté de communes de Verneuil-sur-Avre</p>
Localisation	<p>Situé sur la commune de Bourth (canton de Verneuil)</p>
Echéancier	<p>2003 : définition des aménagements</p> <p>2004 : aménagements</p>
Coût estimatif	<p>45 000 euros</p>

FICHE ACTION N° 31 G

« Vélo-routes et voies vertes »

Les actions 1, 2 et 3 sont inscrites dans le schéma départemental des vélo-routes et voies vertes.

Action 1 : Vélo-route en vallée d'Avre – Thème de la « frontière franco-normande »

Contexte	<p>Dans le cadre du schéma départemental des vélo-routes et voies vertes, une vélo-route en vallée d'Avre a été retenue, qui aurait vocation à relier, d'une part, la vélo-route en vallée de la Risle, et d'autre part, la voie verte en vallée de l'Eure.</p> <p>La vallée d'Avre présente un intérêt paysager et patrimonial, notamment autour de la thématique de la frontière franco-normande : la rivière Avre fut, dès le Xe siècle, la frontière entre la France et la Normandie. Un certain nombre de vestiges en témoignent, aujourd'hui disséminés le long de la vallée : remparts à Nonancourt, Grand Parterre à Tillières, remparts, tour et fossés à Verneuil, Becquet à Bourth...</p> <p>Une vélo-route en vallée de l'Avre permettrait alors de réaliser une boucle au sud du département et favoriserait la découverte des vestiges qui la jalonnent.</p>
Objectif	Développer la thématique de la frontière franco-normande.
Descriptif	Jalonner et sécuriser un itinéraire cyclotouristique d'environ 65 km entre Saint Georges Motel et Rugles, reliant les vestiges de la frontière franco-normande situés en vallée d'Avre (itinéraire correspondant aux axes 5 et 9 du schéma départemental des vélo-routes et voies vertes).
Maître d'Ouvrage	Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre Communauté de Communes du canton de Rugles
Localisation	Cantons de Nonancourt, Verneuil-sur-Avre et Rugles
Echéancier	Etude du tracé : 2004 Aménagements : 2005

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communautés de communes
Jalonnement	31 400			25 120 <i>(80%)</i>	6 280 <i>(20%)</i>
TOTAL	31 400			25 120 <i>(80,00%)</i>	6 280 <i>(20,00%)</i>

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communautés de communes
Sécurité	A déterminer*			A déterminer*	A déterminer*
Equipements	A déterminer**	A déterminer**	A déterminer**		A déterminer**
TOTAL	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Observations :

* Le montant du financement des aménagements de sécurité sera déterminé une fois le tracé de la vélo-route défini. Ainsi, une fois le nombre de kilomètres de routes départementales et de voies communales connu, le Conseil général de l'Eure financera à 100% les portions sur routes départementales.

** L'Etat et le Conseil régional de Haute-Normandie participeront au financement des dépenses d'équipement des voies vertes et vélo-routes relatives à la mise en place de « relais-vélos »..

L'attribution des aides du Conseil général de l'Eure est conditionnée à la signature d'une convention avec les maîtres d'ouvrage, qui devront assurer l'entretien de la vélo-route.

Action 2 : Voie verte entre Verneuil/Avre et Center Parcs

– Thème de la « frontière franco-normande »

Contexte	<p>A 10 kilomètres à l'ouest de Verneuil-sur-Avre, le parc résidentiel de renommée européenne, Center Parcs, connaît un taux de remplissage annuel de 90%.</p> <p>Ces 4 000 résidents disposent d'un parc vélo important, moyen privilégié pour se déplacer dans l'enceinte du Domaine.</p> <p>L'accès pour Verneuil se fait actuellement par une petite route à faible visibilité ou par les RN 26 et 12. Ce qui ne facilite pas la fréquentation de Verneuil par la clientèle de Center Parcs.</p> <p>Pour des raisons de sécurité sur cette portion qui devrait connaître une fréquentation plus importante que sur le reste de la Vélo-route en vallée d'Avre, il est prévu un aménagement en voie verte.</p>
Objectifs	<p>Favoriser la fréquentation de la clientèle de Center Parcs vers les sites touristiques situés à l'extérieur du parc.</p> <p>Sécuriser un axe à fréquentation potentiellement importante.</p>
Descriptif	Aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre, sur environ 7 km, empruntant des chemins ruraux
Maîtres d'Ouvrage	<p>Conseil Général de l'Eure : étude, infrastructure</p> <p>Communauté de communes du Pays de Verneuil : équipements et entretien</p>
Localisation	Liaison entre Center Parcs et Verneuil-sur-Avre (canton de Verneuil)
Echéancier	<p>Etude : 2004</p> <p>Aménagements : 2004</p>

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Commune de Verneuil
Infrastructure	544 700			544 700 (100%)	
TOTAL	544 700			544 700 (100,00%)	

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Commune de Verneuil
Equipements	A déterminer*	A déterminer*	A déterminer*		A déterminer*
TOTAL	A déterminer	A déterminer	A déterminer		A déterminer

Observations :

* L'Etat et le Conseil régional de Haute-Normandie participeront au financement des dépenses d'équipement des voies vertes et vélo-routes relatives à la mise en place de « relais-vélos ».

L'attribution des aides du Conseil général de l'Eure est conditionnée à la signature d'une convention avec le maître d'ouvrage, qui devra assurer l'entretien de la voie verte.

Action 3 : Voie verte entre Center Parcs et Les Barils
– Thème de la « frontière franco-normande »

Contexte	La clientèle de Center Parcs, disposant d'un parc de 2 500 vélos environ, sort principalement du Domaine des Bois Francs pour aller visiter le musée de la Miniature, parrainé par Center Parcs, situé dans le village des Barils. Du fait de cette forte affluence sur une petite route de campagne à visibilité réduite, il est nécessaire d'aménager une voie verte sécurisée.
Objectifs	Favoriser la fréquentation de la clientèle de Center Parcs vers les sites touristiques situés à l'extérieur du parc. Sécuriser un axe à fréquentation potentiellement importante.
Descriptif	Aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre, sur environ 1,2 km, en parallèle à la route entre Center Parcs et Les Barils.
Maîtres d'Ouvrages	Conseil Général de l'Eure : étude Commune Les Barils : acquisition foncière Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : infrastructure Communauté de communes du Pays de Verneuil : équipements et entretien
Localisation	Liaison entre Verneuil-sur-Avre et Les Barils (canton de Verneuil)
Echéancier	Etude : 2004 Aménagements : 2004

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes de Verneuil	Commune des Barils
Acquisition foncière	4 241			3 392 (80%)		849 (20%)
Infrastructure	93 400			74 720 (80%)	18 680 (20%)	
TOTAL	97 641			78 112 (80,00%)	18 680 (19,13%)	849 (0,87%)

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté de Communes de Verneuil	Commune des Barils
Equipements	A déterminer*	A déterminer*	A déterminer*		A déterminer*	
TOTAL	A déterminer	A déterminer	A déterminer		A déterminer	

Observations :

* L'Etat et le Conseil régional de Haute-Normandie participeront au financement des dépenses d'équipement des voies vertes et vélo-routes relatives à la mise en place de « relais-vélos »..

L'attribution des aides du Conseil général de l'Eure est conditionnée à la signature d'une convention avec le maître d'ouvrage, qui devra assurer l'entretien de la voie verte.

Action 4 : Vélo-route en vallée d'Iton – Thème des « Savoir-Faire locaux »

Contexte	<p>Le Pays d'Avre et d'Iton, en terme de lieux de visites, offre essentiellement des sites de présentation de divers savoir-faire locaux basés principalement en vallée de l'Iton au détour de routes de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Palais de la Miniature (fonderie de plomb),- Chocolatrium (chocolaterie de luxe),- association La Source (pôle artistique),- musée de la Ferronnerie- artisans d'art maniant diverses matières (girouettier, rempailleur, tourneur sur bois, sculpteur sur cuir...).- ...
Objectif	Valoriser les savoir-faire locaux.
Descriptif	<p>Jalonner un itinéraire cyclo-touristique sur environ 35 km, reliant les sites touristiques et culturelles (savoir-faire locaux) en vallée de l'Iton.</p> <p>L'itinéraire reliera la vélo-route en vallée de l'Avre, à partir de Bourth, à la vélo-route Evreux-Conches.</p>
Maître d'Ouvrage	Communautés de communes (Breteuil-sur Iton, Damville et Verneuil-sur-Avre)
Localisation	Cantons de Breteuil-sur Iton, Damville et Verneuil-sur-Avre.
Echéancier	<p>Etude du tracé : 2004</p> <p>Démarche pour inscription de la vélo-route au schéma départemental : 2004</p> <p>Aménagements : 2005/2006</p>
Coût estimatif	242 000 euros

Observations : le Conseil régional de Haute-Normandie participera au financement des dépenses d'équipement des voies vertes et vélo-routes relatives à la mise en place de « relais-vélos »..

FICHE DISPOSITIF N °31 H

« Signalétique touristique et culturelle » - Thème des « richesses naturelles et patrimoniales »

Contexte	<p>En 2000, un diagnostic sur le patrimoine du Pays d'Avre et d'Iton a permis de connaître précisément l'ensemble des atouts patrimoniaux bâtis et naturels du territoire.</p> <p>Il est apparu que le Pays d'Avre et d'Iton était riche en patrimoine bâti (moulins, lavoirs, pigeonniers, mairies...) et naturel (vallées, plaines, bois et forêts), mais n'était pas signalé au public pour permettre sa découverte.</p>
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine local</p> <p>Favoriser la découverte des richesses bâties et naturelles</p>
Descriptif	<p>Il s'agit de mettre en place une signalétique commune et cohérente à l'ensemble des sites et bourgs du Pays. Deux types de panneaux sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une mise en valeur des richesses des communes : des <u>panneaux d'information touristique et culturelle</u> mentionnant l'histoire du village et localisant sur un plan ses sites touristiques, son patrimoine (naturel et bâti), ses chemins de randonnée. <p>Ces panneaux seront situés sur des lieux stratégiques de fréquentation touristique et locale (ex : place de l'église, aire de pique-nique, près d'un musée...). 57 panneaux, au maximum, pourraient être implantés dans le Pays, soit 1 par commune.</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une mise en valeur des sites « remarquables » ou « anecdotiques » des communes : des <u>panneaux d'interprétation du patrimoine</u> complétant les informations du panneau général de la commune. <p>Ces panneaux seront situés sur les sites mêmes à valoriser et s'inscriront dans le cadre d'une thématique (frontière franco-normande, ferronnerie,...). Une quinzaine de panneaux pourrait être implantée dans le Pays.</p>
Maîtres d'Ouvrage	Communes, Communautés de communes, propriétaires privés de sites
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton.
Echéancier	<p>Rédaction du cahier technique : 2003</p> <p>Réalisation des panneaux : 2004-2006</p>

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil général de l'Eure	Maîtres d'ouvrage
Panneaux d'information touristique et culturelle	207 537		41 507 <i>(20,00%)</i>	166 030 <i>(80,00%)</i>
Panneaux d'interprétation du patrimoine	27 600	8 280 <i>(30,00%)</i>	5 520 <i>(20,00%)</i>	13 800 <i>(50,00%)</i>
TOTAL	235 137	8 280 <i>(3,52%)</i>	47 027 <i>(20,00%)</i>	179 830 <i>(76,48%)</i>

FICHE ACTION N° 31 I

« Signalétique des circuits de randonnée » - Thème des « richesses naturelles et patrimoniales »

Contexte	<p>L'association du Pays d'Avre et d'Iton, dès sa création, s'est attachée à développer la randonnée par l'entretien des chemins et l'animation (balades nature, Marches de Normandie).</p> <p>Elle contribue également à la création de nouveaux circuits et au balisage en partenariat avec les associations de randonnée.</p>
Objectifs	<p>Favoriser la découverte des richesses bâties et naturelles.</p> <p>Disposer d'un réseau de randonnée fiable et de qualité.</p>
Descriptif	<p>Mise en place d'une signalétique, respectant la charte graphique du Conseil Général de l'Eure, sur l'ensemble des circuits de randonnée en vallée de l'Avre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • panneaux d'information générale, • panneaux de départ de circuit, • flèches directionnelles.
Maître d'Ouvrage	<p>Communauté de communes de Verneuil-sur-Avre</p> <p>Communauté des communes rurales du sud de l'Eure</p>
Localisation	Cantons de Nonancourt et Verneuil sur Avre
Echéancier	<p>1^{er} semestre 2004 : rédaction du dossier technique</p> <p>2^e semestre 2004 : réalisation et implantation des panneaux</p>

Financement

	Coût Total (HT)	Conseil Général de l'Eure	Communauté de communes de Verneuil	Communauté des communes rurales du sud de l'Eure
Réalisation des panneaux	15 000	7 500 <i>(50,00%)</i>	4 500 <i>(30,00%)</i>	3 000 <i>(20,00%)</i>
TOTAL	15 000	7 500 <i>(50,00%)</i>	4 500 <i>(30,00%)</i>	3 000 <i>(20,00%)</i>

FICHE ACTION N° 31 J

« Brigade Verte : Entretien des circuits de randonnée » - Thème des « richesses naturelles et patrimoniales »

Contexte	<p>L'association du Pays d'Avre et d'Iton, dès sa création, s'est attachée à développer la randonnée par l'entretien des chemins par exemple.</p> <p>Fin 1998, l'action a été initiée préalablement dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services- Emplois-Jeunes » où une équipe de 8 personnes officiaient. Elle a donné entière satisfaction auprès des Communautés de Communes du Pays d'Avre et d'Iton. Cette expérimentation a été convaincante, c'est la raison pour laquelle, il a été décidé de la pérenniser par l'embauche définitive de 5 agents d'entretien (dont 1 chef d'équipe).</p>
Objectifs	<p>Favoriser la découverte des richesses bâties et naturelles.</p> <p>Disposer d'un réseau de randonnée fiable et de qualité.</p>
Descriptif	<p>Disposer d'une équipe permanente d'agents d'entretien et du matériel nécessaire pour entretenir toute l'année le réseau de circuits de randonnée.</p> <p>L'équipe sera chargée également de vérifier le bon état du balisage et de la signalétique mise en place (prévue dans la fiche « Signalétique des circuits de randonnée »).</p>
Maître d'Ouvrage	Association de développement touristique du Pays d'Avre et d'Iton ou Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton : ses chemins verts et sentiers de randonnée.
Echéancier	Janvier 2004 à décembre 2006

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Association du Pays d'Avre et d'Iton
Charges de personnel	360 000 (120 000/ an)				
Entretien matériel	120 000 (40 000/an)		240 000 (50,00%)		240 000 (50,00%)
TOTAL	480 000 160 000/an		240 000 (50,00%)		240 000 (50,00%)

Observations : La subvention du Conseil régional de Haute-Normandie sera dégressive : 60 % en 2004, 50 % en 2005, 40 % en 2006

FICHE ACTION N °31 K

« Visite audio-guidée de Verneuil-sur-Avre » - Thème des « richesses naturelles et patrimoniales »

Contexte	<p>L'office de tourisme de Verneuil organise, à des dates précises ou sur réservation pour des groupes, des visites de la ville guidées par des bénévoles de l'association.</p> <p>Etant donné la richesse du patrimoine de Verneuil, les demandes individuelles en visite de ville sont de plus en plus importantes, mais ponctuelles, ce qui ne peut se résoudre par le recrutement d'un guide-conférencier.</p> <p>L'office de tourisme, soucieux de ce besoin des touristes, propose de mettre en place un système de visite audio-guidée, l'équipement pouvant être disponible à l'office de tourisme, ouvert toute l'année, du lundi au samedi (et le dimanche en période d'influence).</p>
Objectifs	<p>Valoriser le patrimoine local</p> <p>Développer la visite guidée de la ville en particulier pour les étrangers</p>
Descriptif	<p>Il s'agit de mettre à disposition des touristes un baladeur avec CD commentant les principales curiosités de Verneuil accompagné d'un plan identifiant les différents sites. Les commentaires sur CD seront disponibles en version française et en version anglaise.</p>
Maîtres d'Ouvrage	Office de tourisme de Verneuil-sur-Avre
Localisation	<p>Cette action concerne la ville de Verneuil. Si l'expérience s'avère concluante, elle pourra être déclinée à l'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton à terme (ex : circuits touristiques).</p>
Echéancier	<p>Mars à juin 2003 : rédaction d'un cahier des charges, contact des prestataires</p> <p>Juillet à septembre 2003 : rédaction des textes et traductions</p> <p>Octobre 2003 à février 2004 : réalisation du produit</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Office de Tourisme de Verneuil
Matériel et petits équipements	22 000	6 600 (30,00%)	11 000 (50%)	4 400 (20,00%)
TOTAL	22 000	6 600 (30,00%)	11 000 (50%)	4 400 (20,00%)

Observations : Le matériel devra être adapté aux personnes déficientes auditivement

FICHE DISPOSITIF N ° 32 A
« Création d'hébergements ruraux »

Contexte	<p>En partenariat avec le Relais Départemental des Gîtes de France de l'Eure (ADETMIR), il a été constaté que le taux d'occupation annuel des hébergements du Pays d'Avre et d'Iton est conforme à la moyenne départementale.</p> <p>Cependant le nombre d'hébergements évolue peu depuis 3 ans et est même en diminution.</p> <p>Il apparaît donc important de relancer la dynamique en terme de création de gîtes notamment des gîtes d'accueil familial (5 à 6 personnes) et des gîtes de grande capacité pour satisfaire la demande actuelle.</p>
Objectif	Créer environ 200 nouveaux lits touristiques.
Descriptif	<p>En vue de l'objectif de création de 200 nouveaux lits touristiques en hébergement rural sur le Pays d'Avre et d'Iton, il sera nécessaire que des travaux d'aménagement d'habitat local soient réalisés au nombre estimé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 gîtes ruraux, - 2 gîtes de groupe, - 14 chambres d'hôtes.
Maître d'Ouvrage	Propriétaires publics ou privés
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton.
Echéancier	Janvier 2002 à décembre 2006
Coût estimatif	1 164 000 euros

Observations :

Les subventions du Conseil général de l'Eure et du Conseil régional de Haute-Normandie seront de 20%, chacune, des travaux plafonnée à 760€/lit « simple » et 1 220€/lit « thématique » (exemple : animation équestre, animation « pêche», animation « produits de la ferme » , accès aux personnes handicapées,...).

L'aide du Conseil régional de Haute-Normandie constitue en t une aide bonifiée par rapport à l'aide régionale habituelle dans la mesure où le Pays d'Avre et d'Iton a engagé une politique globale de développement touristique.

FICHE ACTION N° 32 B
« Gîte de groupe à La Guéroulde »

Contexte	<p>En 1991, La Guéroulde se retrouve avec une friche industrielle de plusieurs hectares, polluée par la dernière usine en place. Afin de réhabiliter cet espace, elle procède d'abord à sa dépollution. Puis, en 1993, l'association La Source s'installe dans quelques uns des bâtiments (bureaux administratifs, hall d'exposition, dortoirs et cantine pour les enfants) pour développer ses pratiques artistiques. Les autres bâtiments sont convertis au fil des années en logements communaux et ateliers d'artistes.</p> <p>Aujourd'hui, il reste un parc de 5 hectares, avec ses étangs, à aménager pour rendre l'ensemble agréable (voir fiche « Parc de La Poultière » - 31 D), ainsi qu'une maison de maître.</p>
Objectifs	<p>Augmenter la capacité d'accueil du Pays en hébergements touristiques.</p> <p>Conforter la vocation artistique du site de La Poultière.</p>
Descriptif	<p>Aménager une ancienne maison de maître et une grange en gîte de groupe de 30 lits. L'ensemble est situé sur le site de La Poultière à proximité de l'association La Source et du futur parc à aménager (cf fiche action 31 H).</p> <p>Ce gîte de groupe répondra à une double vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hébergement de touristes (familles, associations, comités d'entreprises,...), - L'hébergement de groupes d'artistes intervenant dans les activités culturelles de l'association la Source dans le cadre du Studio de Création (fiche 25 C).
Maître d'Ouvrage	Commune de La Guéroulde
Localisation	Commune de La Guéroulde (canton de Breteuil-sur-Iton)
Echéancier	Travaux : fin 2002 à début 2003 (financement anticipé)

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Commune
Travaux d'aménagement	108 183	10 671 <i>(9,86%)</i>	21 636 <i>(20,00%)</i>	36 828 <i>(34,04%)</i>	39 048 <i>(36,09%)</i>
TOTAL	108 183	10 671 <i>(9,86%)</i>	21 636 <i>(20,00%)</i>	36 828 <i>(34,04%)</i>	39 048 <i>(36,09%)</i>

Observations : Cette action a bénéficié d'aides exceptionnelles, de la part de la Région et du Département, par rapport au dispositif de droit commun, car elle s'intègre dans un projet de pôle artistique et touristique située sur le site de la Poultière.

FICHE ACTION N° 32 C
« Gîte de Groupe à Gouville »

Contexte	<p>Le Domaine de Chambray a l'ambition de devenir, dans les prochaines années, un pôle touristique et pédagogique agro-environnemental : conservatoire des pratiques alimentaires et de la consommation laitière, parcours d'interprétation du patrimoine bâti et naturel, aménagement d'espaces d'accueil, mise en place d'animations touristiques et pédagogiques.</p> <p>Le public qui utilisera ces équipements et animations pourra le faire sur plusieurs jours. Pour héberger ce public (classes découverte, groupes en séminaires...), la commune a besoin d'augmenter sa capacité en hébergement, et plus spécifiquement en hébergement de groupe.</p> <p>Le moulin de Chambray, bâtiment de grande surface et situé dans un lieu tranquille du Domaine, semble le plus approprié pour accueillir ce gîte de groupe.</p>
Objectifs	<p>Augmenter la capacité d'accueil du Pays en hébergement touristique.</p> <p>Conforter la vocation d'éducation au milieu agro-environnemental du Domaine de Chambray.</p>
Descriptif	<p>Les travaux d'aménagement consisteront à réaliser des travaux de gros œuvre de réfection (mûrs, dalle, charpente, toiture, isolation, escaliers,...), des travaux de second oeuvre d'installation (électricité, plomberie, téléphone, revêtements sols et murs, menuiserie,...) et des travaux d'aménagements extérieurs (endiguement, clôtures, portails,...).</p> <p>Ces travaux se réaliseront dans le cadre d'un Chantier d'insertion mené par l'association Gouville Val d'Iton. Une équipe de 15 personnes en contrat emploi solidarité sera affectée en permanence à cette mission, encadrée par un chef de chantier qualifié et avec la participation bénévole d'artisans du bâtiment professionnels (tous corps de métiers).</p> <p>Le gîte de groupe sera composé de 16 chambres, pouvant accueillir de 2 à 6 personnes, réparties sur les deux étages et en partie en rez de chaussée. Une salle et une cuisine collective seront aménagées en rez de chaussée.</p>
Maître d'Ouvrage	Commune de Gouville
Localisation	Domaine de Chambray, à Gouville (canton de Damville)
Echéancier	<p>2004 : travaux de gros œuvre</p> <p>2005 : travaux de second œuvre</p> <p>2006 : travaux de second œuvre et aménagements extérieurs</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Communauté communes, commune
Travaux de gros œuvre 1 ^{ère} tranche	327 500	93 500 <i>(29,00)</i>	90 000 <i>(27,00%)</i>	87 500 <i>(27,00%)</i>	56 500 <i>(17,00%)</i>
Travaux de second œuvre – 2 ^{ème} tranche	294 000	93 500 <i>(32,00%)</i>	72 000 <i>(24,00%)</i>	72 000 <i>(24,00%)</i>	56 500 <i>(19,00%)</i>
Travaux de second œuvre et aménagements extérieurs – 3 ^{ème} tranche	294 000	93 500 <i>(32,00%)</i>	72 000 <i>(24,00%)</i>	72 000 <i>(24,00%)</i>	56 500 <i>(19,00%)</i>
TOTAL	915 500	280 500 <i>(30,64%)</i>	234 000 <i>(25,56%)</i>	231 500 <i>(25,29%)</i>	169 500 <i>(18,51%)</i>

Observations :

La participation de l'Etat se fera dans le cadre des dispositifs des chantiers d'insertion, et plus particulièrement dans le cadre du dispositif des contrat emploi-solidarité. Cette participation se fera dans le cadre des disponibilités des enveloppes de crédits annuels

La participation du Conseil régional de Haute-Normandie se fera dans le cadre du dispositif du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire. Elle concernera plus particulièrement le financement de l'acquisition de matériaux. Cette participation se fera dans le cadre des disponibilités des enveloppes de crédits annuels

La participation du Conseil général de l'Eure se fera dans le cadre des dispositifs de chantier d'insertion. Elle concernera plus particulièrement le financement de l'encadrement technique et social ainsi que l'acquisition de matériel. Cette participation se fera dans le cadre des disponibilités des enveloppes de crédits annuels

FICHE PROJET N ° 32 D

« Village-vacances à Saint Ouen d'Attez »

Contexte	<p>L'association ARCHE, basée à Verneuil-sur-Avre, a une structure d'accueil de 15 handicapés sur l'année. Elle a ouvert un second centre, à Saint Ouen d'Attez, pour 20 autres résidents.</p> <p>Constamment en contact avec les handicapés et leur famille, l'association connaît les difficultés que rencontrent ces derniers à trouver des lieux touristiques accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'offre de telles structures est bien inférieure à la demande.</p> <p>C'est la raison pour laquelle l'association ARCHE projète de construire, à proximité du centre de soins de Saint Ouen d'Attez, un village vacances entièrement équipé pour les handicapés.</p>
Objectif	Augmenter la capacité d'accueil du Pays en hébergement touristique
Descriptif	<p>Construire des pavillons totalement équipés pour des handicapés à proximité d'un centre d'accueil d'infirmes moteur-cérébraux,</p> <p>Ceci permettrait d'offrir la possibilité à un handicapé, ou une famille ayant à charge une personne handicapée, de passer des vacances sur le Pays d'Avre et d'Iton en disposant d'un hébergement adapté et ayant la possibilité de bénéficier des services du centre (exemples : prestations repas, lingerie...).</p>
Maître d'Ouvrage	Association ARCHE
Localisation	Saint Ouen d'Attez (canton de Breteuil-sur-Iton)
Echéancier	2004/2006
Coût estimatif	610 000 euros

FICHE DISPOSITIF N° 32 E
« Création de fermes-auberges »

Contexte	<p>L'offre des restaurateurs en matière de découverte des spécialités locales est très médiocre, peu d'entre eux proposent des menus du terroir. Pourtant, le Pays dispose d'un certain nombre de producteurs fermiers (essentiellement des producteurs de volaille, fruits et légumes, cidre et jus de pomme) qui pourraient approvisionner les établissements.</p> <p>C'est un problème à résoudre quand on sait que la clientèle est de plus en plus soucieuse de qualité des produits qu'elle consomme et désireuse de déguster les saveurs locales.</p>
Objectifs	<p>Combler l'insuffisance en offre de gastronomie de terroir</p> <p>Valoriser les productions alimentaires locales</p>
Descriptif	<p>Réalisation de travaux pour l'aménagement d'une ferme-auberge sur le Pays.</p> <p>Un appel à propositions sera communiqué auprès des potentiels porteurs de projets et des partenaires du Pays d'Avre et d'Iton.</p>
Maître d'Ouvrage	Propriétaires privés
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton.
Echéancier	2003/2006
Coût estimatif	140 000 euros

La subvention du Conseil général de l'Eure sera de 30% des travaux et est plafonnée à 21 000 €.

FICHE ACTION N°33 A
« Promotion touristique »

Contexte	<p>Les projets de développement de la randonnée, de valorisation des savoir-faire et de la frontière franco-normande vont occasionner un besoin en communication.</p> <p>Actuellement, en terme de promotion générale, le Pays d'Avre et d'Iton édite un guide d'accueil touristique, à 10 000 exemplaires.</p> <p>Il est distribué à l'occasion de salons grand public (SITRON à Rouen, salon des vacances à Paris et le salon de la randonnée à Paris), auprès des visiteurs de quelques offices de tourisme du département et par les prestataires locaux à leur clientèle touristique.</p>
Objectif	<p>Informer le public touristique et local des prestations touristiques et culturelles du Pays.</p>
Descriptif	<p>Il s'agit de faire connaître, auprès des clientèles ciblées, les prestations qui leur sont destinées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les prestations actuelles (offre en hébergement, restauration, visites et loisirs) par l'édition d'un guide d'accueil annuel 2. les prestations en cours de développement par l'édition de documents thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la randonnée sous toutes ses formes : édition de fiches descriptives des circuits à pied, à cheval, à VTT, à vélo. - Promotion de la frontière franco-normande : présentation de l'histoire médiévale du Pays, des vestiges, de la vélo-route en vallée d'Avre, des animations sur la thématique. - Passeport « Découverte des savoir-faire » : présentation des sites ouverts au public, des animations des prestataires (stages, démonstrations, rencontres artisanales...), de la vélo-route en vallée d'Iton.
Maître d'Ouvrage	<p>Association de développement touristique du Pays d'Avre et d'Iton</p>
Localisation	<p>L'ensemble des prestations culturelles et touristiques du Pays.</p>
Echéancier	<p>2002 à 2006</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Conseil Régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Association Pays d'Avre et d'Iton
Edition du guide d'accueil et guide pratique (2002)	30 930	21 340 <i>(69,00%)</i>		9 590 <i>(31,00%)</i>
Guide pratique (2003, 2004)	18 000			18 000 <i>(100,00%)</i>
Promotion de la randonnée en 2003	16 194	12 955 <i>(80,00%)</i>		3 239 <i>(20,00%)</i>
Promotion de la frontière franco-normande en 2005/2006	3 500			3 500 <i>(100,00%)</i>
Passeport « Découverte des savoir-faire » en 2005/2006	3 500		1 750 <i>(50,00%)</i>	1 750 <i>(50,00%)</i>
Autre communication (Assiette de Pays, Internet, salons...)	10 000 (2 500/an)			10 000 (2 500/an) <i>(100,00%)</i>
TOTAL	82 124	34 295 <i>(41,76%)</i>	1 750 <i>(2,13%)</i>	46 079 <i>(56,11%)</i>

FICHE ACTION N° 33 B

« Office de tourisme de Pays/Pays d'Accueil Touristique »

Contexte	<p>Le Pays d'Avre et d'Iton a obtenu en 1997 le label « Pays d'Accueil Touristique », et par conséquent s'engage depuis à assurer des missions pour le développement du tourisme du territoire, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accueil et information par les cinq points d'information touristique (Breteuil/Iton, Damville, Nonancourt, St Rémy/Avre, Verneuil/Avre) -animation et promotion touristique et culturelle par l'association du Pays d'Avre et d'Iton -l'assistance au montage de projets d'aménagement structurants par le syndicat mixte <p>Il est noté que les moyens des points d'information touristique sont souvent restreints, ne leur permettant pas toujours d'avoir du personnel salarié pour assurer pleinement leur mission d'accueil et d'information et pour se doter de nouvelles missions (ex : création de produits, commercialisation, observation de la fréquentation touristique...).</p> <p>Afin de renforcer les missions de chacun, et par conséquent d'améliorer l'accueil des touristes sur le territoire, il semble nécessaire de mutualiser les moyens par la mise en réseau des structures touristiques.</p>
Objectif	Disposer de moyens adaptés pour permettre la mise en place d'actions de promotion et d'animation touristique et culturelle du Pays d'Avre et d'Iton.
Descriptif	<p>L'action consiste à mettre en place un partenariat entre les différentes structures (points d'information touristique, association du Pays d'Avre et d'Iton) autour d'actions identifiées</p> <p>Ce partenariat reposera sur le recrutement d'un animateur touristique à temps plein, qui aura mission de mettre en place les actions suivantes :</p> <p>Actions d'animation et de promotion touristique et culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique à la création de circuits de randonnée pédestres et cyclo-touristiques (étude des parcours, mise en place d'une signalétique,...), - Organisation de randonnées et de balades, - Organisation d'expositions, de visites et de conférences estivales, - Organisation d'actions pilotes (exemple : assiette de pays). - Coordination du réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative <p>Actions de promotion touristique et culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un guide d'accueil annuel, - Edition d'un jeu de fiches « randonnée », - Edition d'un document de promotion de la frontière franco-normande - Edition d'un passeport des « savoir-faire », - Edition d'un calendrier annuel des manifestations culturelles, - Création et animation d'un site internet, - Participation aux éditions touristiques des partenaires (CDT, CRT, pays d'accueil,..) - Participation à des salons touristiques.
Maître d'Ouvrage	Association de développement touristique du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	Territoire du Pays d'Accueil Touristique (sud de l'Eure et communes riveraines de l'Avre en Eure et Loir)
Echéancier	Janvier 2004 à décembre 2006.

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Association Pays d'Avre et d'Iton
Charges de personnel et frais administratifs 2004	45 735		16 007 <i>(35%)</i>		29 728 <i>(65%)</i>
Charges de personnel et frais administratifs 2005	45 735		11 434 <i>(25%)</i>		34 301 <i>(75%)</i>
Charges de personnel et frais administratifs 2006	45 735		6 860 <i>(15%)</i>		38 875 <i>(85%)</i>
TOTAL	137 205		34 301 <i>(25,00%)</i>		102 904 <i>(75,00%)</i>

Observations :

La subvention du Conseil Régional de Haute Normandie pour le poste d'agent de développement touristique intervient dans le cadre de la convention signée avec l'association (aide dégressive de 60% à 20%) qui a pris effet au 2^e semestre 2001, pour une durée de 5 ans.

Cette subvention qui devrait s'achever au 1^{er} semestre 2006 (avec un financement de 20% sur 6 mois en 2006) sera prolongée jusqu'à la fin de l'année 2006 avec une aide de 15% sur 12 mois.

FICHE ACTION N° 34 A

« Aménagements scéniques de la salle des fêtes de Verneuil-sur-Avre »

Contexte	<p>La salle polyvalente de Verneuil-sur-Avre a l'avantage d'offrir une capacité d'accueil de 600 places, la plus importante sur le Pays d'Avre et d'Iton. Aujourd'hui, elle est utilisée dans le cadre de diverses manifestations (bureau des élections, expositions, soirées thématiques, galas de l'école de danse...). Quant à son utilisation dans le cadre de spectacles culturels, elle demeure assez faible et se limite principalement à des représentations de production locale.</p> <p>Ainsi, ces équipements (pas d'éclairage, quelques branchements micro et haut-parleurs sur la scène) ne permettent pas d'assurer l'accueil de représentations professionnelles dans de bonnes conditions et ne facilitent pas le développement d'actions locales comme le Festival Froggle Rock, événement phare sur le Pays. C'est la raison pour laquelle, la ville de Verneuil-sur-Avre, désireuse d'améliorer les conditions d'accueil des artistes et d'offrir une qualité supérieure des spectacles au public, a la volonté de procéder à des aménagements scéniques de la salle tout en lui conservant une utilisation polyvalente.</p>
Objectif	Doter le Pays d'une salle de spectacles
Descriptif	<p>Suite à la réalisation d'une étude technique par une société experte en prestations son et lumière, les aménagements suivants ont été retenus :</p> <p><u>Sonorisation</u> : console de mixage, système de pilotage, lecteurs CD et mini-disques, micros, boîtiers de scène, boîtes de direct actives,... permettant 9 configurations possibles ; et une sonorisation mobile pour la scène extérieure.</p> <p><u>Eclairage</u> : armoire d'éclairage, pupitre jeux d'orgues, projecteurs, portiques, système de motorisation... permettant 200 configurations possibles.</p> <p>Les installations prévues correspondent aux besoins des différents artistes du spectacle vivant (danse, musique, théâtre), qu'ils soient professionnels (utilisation libre) ou amateurs (pré-programmation par le responsable son et lumière de la ville).</p> <p>Le service culturel de Verneuil-sur-Avre, mettra en place annuellement une programmation allant de 4 à 8 spectacles professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 4 représentations théâtrales professionnelles (exemples : accueil des créations de « Théâtre en Région », de « Brèves des Tréteaux de France »,...). - 1 à 2 spectacles de musique et chant (exemple : Opéra National Roumain) - 1 à 2 spectacles de danse (exemples : création de la Compagnie Patatratras). <p>Au regard des expériences déjà engagées, les spectacles de théâtre sont susceptibles d'accueillir 400 à 500 personnes par représentation, les spectacles de chant et musique 200 à 300 personnes et les spectacles de danse 100 à 200 personnes.</p> <p>Par ailleurs, l'équipement d'une telle salle permettra le développement des compagnies et associations locales produisant des spectacles de qualité semi-professionnelle, voir même professionnelle (Froggle Rock : 1 000 personnes, Centre de Danse Yannick STEPHAN : 400 personnes, Ecole de Musique : 400 personnes,...).</p> <p>Enfin, cette salle sera considérée comme la salle des spectacles du Pays d'Avre et d'Iton. A ce titre, il est envisagé qu'elle puisse être utilisée par les compagnies et associations artistiques amateurs du Pays d'Avre et d'Iton à un tarif de location préférentiel.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Verneuil-sur-Avre
Localisation	Salle des fêtes de Verneuil-sur-Avre (centre ville)
Echéancier	<p>2003 : appel d'offres - consultations</p> <p>2004 : travaux d'aménagement</p>

Financement

	Coût Total (HT)	Etat	Conseil Régional de Haute-Normandie	Ville de Verneuil sur Avre
Aménagements (sonorisation et éclairage)	250 000	150 000 <i>(60,00 %)</i>	50 000 <i>(20,00 %)</i>	50 000 <i>(20,00 %)</i>
TOTAL	250 000	150 000 <i>(60,00%)</i>	50 000 <i>(20,00%)</i>	50 000 <i>(20,00%)</i>

FICHE ACTION N° 35 A

« Promotion de la saison culturelle »

Contexte	<p>Chaque commune ou association organisatrice d'événements culturels réalise aujourd'hui sa propre communication, à des niveaux quantitatifs et qualitatifs différents selon leurs moyens humains, matériels et financiers. Ceci occasionne souvent une communication diffuse et insuffisante pour capter l'attention du public.</p> <p>Quant à la programmation culturelle des communes et associations, elle se fait de façon indépendante, entraînant parfois des chevauchements de dates d'événements.</p>
Objectifs	<p>Disposer d'une programmation concertée.</p> <p>Avoir une communication commune sur le Pays.</p> <p>Augmenter la fréquentation des événements culturels.</p>
Descriptif	<p>Il s'agit d'élaborer un <u>calendrier de la saison culturelle</u> du Pays d'Avre et d'Iton dont les événements à indiquer seront sélectionnés par un comité composé d'élus et d'acteurs locaux de la culture.</p> <p>Y figureront les spectacles amateurs et professionnels ainsi que d'autres événements culturels d'importance. Exemples : la fête de la moisson à Saint Germain-sur-Avre, expositions d'arts plastiques à La Source...</p> <p>Le calendrier annoncera les dates intéressantes en matière culturelle, et il présentera en détail quelques compagnies amateurs ou professionnels. Il sera disponible dans les offices de tourisme et dans les lieux culturels (espaces d'exposition, musées, MJC, écoles de musiques...).</p> <p>A ce calendrier, viendra s'ajouter la <u>conception d'affiches</u>, pour une communication qui touchera un public plus large.</p>
Maître d'Ouvrage	Association de développement touristique du Pays d'Avre et d'Iton
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton.
Echéancier	De 2004 à 2006

Financement

	Coût Total (TTC)	Etat	Conseil régional de Haute-Normandie	Conseil Général de l'Eure	Association du Pays d'Avre et d'Iton
Conception d'un calendrier et d'affiches	36 000 12 000/an		18 000		18 000
TOTAL (sur 3 ans)	36 000		18 000 (50,00%)		18 000 (50,00%)

Observations : La subvention du Conseil régional de Haute-Normandie sera dégressive : 60 % en 2004, 50 % en 2005, 40 % en 2006

FICHE ACTION N ° 43 A

« Qualisoleau »

Contexte	<p>La plupart des ressources en Eau du secteur du Pays d'Avre et d'Iton sont de qualité très moyenne , voir assez médiocres. Ainsi, le territoire du Pays d'Avre et d'Iton a été entièrement répertorié sur la zone géographique qualifiée de « zone vulnérable en teneur de nitrates » sur le Sud de l'Eure (la vallée d'Avre étant particulièrement affectée).</p> <p>Fort de ce constat, les agriculteurs avaient déjà engagé, depuis une dizaine d'année, une démarche de fertilisation raisonnée (Fertimieux en Vallée d'Avre), qui a permis à ce que les taux de nitrates relevés sur le secteur se soient relativement stabilisés. Aujourd'hui, les agriculteurs impliqués dans la démarche Fertimieux et plus largement les représentants des organismes agricoles ont souhaité pérenniser cette action et la développer</p>
Objectifs	<p>Développer une action globale visant à maîtriser l'impact des activités agricoles sur la qualité de la ressource en Eau sur le Pays d'Avre et d'Iton.</p> <p>Pérenniser une action antérieure appelée « Fertimieux en Vallée d'Avre » et la développer, d'une part, en l'étendant à l'ensemble du territoire du Pays d'Avre et d'Iton, et d'autre part, en l'élargissant à l'ensemble des problématiques de l'impact de l'activité agricole sur la ressource en eau.</p> <p>A échéance (année 2006), cette action aurait vocation à être reprise dans le cadre des orientations opérationnelles des SAGE de l'Avre et de l'Iton (notamment les « Contrats Territoriaux »).</p>
Descriptif	<p>Aides directes aux agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation (conseil et analyse fertipack, mise en conformité des cuves) - Gestion des produits phytosanitaires (conseil ecosite, aménagement des locaux et aires de remplissage) - Gestion des Inter-Cultures (semences et travail) - Irrigation (équipements irrinov) <p>Communication et animation du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et diffusion de documentations techniques auprès des agriculteurs (fertilisation, gestion des produits phytosanitaires, gestion des intercultures, irrigation, gestion des bordures de rivière et fossés). - Animation de groupes d'agriculteurs et conseils individuels en fonction des besoins (fertilisation, gestion des produits phytosanitaires, gestion des intercultures, irrigation, gestion des bordures de rivière et fossés). - Mise en place d'un réseau de références (observatoire) en vue d'une évaluation
Maître d'Ouvrage	<p>Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton en association avec Chambre d'Agriculture de l'Eure</p> <p><i>Le animateur « agricole » sera installé physiquement dans les locaux administratifs du Pays d'Avre et d'Iton et associé à l'équipe d'animation du Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton.</i></p>
Localisation	L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton
Echéancier	2004/2006 (3 années)

Financement

	Coût Total (TTC)	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Agence de l'Eau Seine Normandie	Syndic ats d'eau	Chambre d'Agricult ure	Agriculteurs
Fertilisation (conseils et analyses Fertipack)	22 500		6 750 <i>(30,00%)</i>	11 250 <i>(50,00%)</i>			4 500 <i>(20,00%)</i>
Fertilisation (mise en conformité des cuves)	480 000			192 000 <i>(40,00%)</i>			288 000 <i>(60,00%)</i>
Gestion des produits phyto (conseil ecosite)	48 000		26 500 <i>(55,00%)</i>				21 500 <i>(45,00%)</i>
Gestion des produits phyto (aménagement de locaux et d'aires de remplissage)	900 000		270 000 <i>(30,00%)</i>				630 000 <i>(70,00%)</i>
Gestion des Intercultures (semences et travail)	144 000		48 000 <i>(33,00%)</i>	18 800 <i>(13,00%)</i>	7 200 <i>(5%)</i>		70 000 <i>(49,00%)</i>
Irrigation (équipements irrinov)	30 000		12 000 <i>(40,00%)</i>				18 000 <i>(60,00%)</i>
Communication Animation Réseau de références	21 000 120 000 15 600 <hr style="width: 10%; margin-left: 0;"/> 156 600	78 300 <i>(50,00%)</i>		46 980 <i>(30,00%)</i>		31 320 <i>(20,00%)</i>	
TOTAL	1 781 100	78 300 <i>(4,40%)</i>	363 250 <i>(20,39%)</i>	269 030 <i>(15,11%)</i>	7 200 <i>(0,4%)</i>	31 320 <i>(1,76%)</i>	1 032 000 <i>(57,94%)</i>

Observations :

Concernant le Poste « Communication/Animation/Réseau de références », la subvention du Conseil régional de Haute-Normandie sera dégressive : 60 % en 2004, 50 % en 2005, 40 % en 2006 des dépenses

Observations particulières relatives à l'axe 4 « environnement et eau » de la Charte de Territoire :

L'axe 4 de la Charte de Territoire du Pays d'Avre et d'Iton prévoit la mise en places des orientations suivantes :

- Mesure 4.1 : Veiller à la protection et à la valorisation de l'environnement (notamment des paysages, du patrimoine bâti,...) par la mise en place d'une charte paysagère, la réalisation d'actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,...
- Mesure 4.2 : Améliorer la qualité des cours d'eau par la mise en place de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et d'un programme pluriannuel d'entretien,
- Mesure 4.3 : Mettre en place une politique globale de gestion de l'eau (alimentation en eau, préservation des milieux aquatiques et zones humides, protection de la ressource en eau, dépollution,...) à travers la mise en place d'un contrat rural avec l'agence de l'eau,...
- Mesure 4.4 : Accompagner la mise en place des projets de mise aux normes des réseaux d'assainissements portés par les communautés de communes et/ou les communes (études, assistance technique,...)

Bien qu'il n'y ait pas de fiches opérationnelles positionnées explicitement sur les mesures 4.1 ; 4.2 et 4.4 ; un certain nombre de fiches opérationnelles positionnées sur les autres axes de la Charte de Territoire répondent également aux objectifs de ces sous –mesures :

Ainsi :

- La fiche 22 A (Schéma de Cohérence Territoriale) intègre dans le contenu une démarche de Charte paysagère,
- Les fiches 25 B (classes environnement) et 25 F (projets d'animation jeunes) comportent des projets d'éducation à l'environnement,
- Les fiches 31 B (parcours d'interprétation du patrimoine naturel), 31 G (vélo-routes et voies vertes), 31 H (circuits de randonnée) et 31 J (brigade verte) concourent à la mise en valeur du patrimoine naturel du Pays d'Avre et d'Iton,

Enfin, le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton est membre actif des Commissions locales de l'Eau des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Avre et de l'Iton.

FICHE ACTION INGENIERIE DU TERRITOIRE
« Préparation du Contrat de Pays »

<p align="center">Contexte</p>	<p>En vue de préparer le Contrat de Pays, le Pays d'Avre et d'Iton s'est doté d'un agent de développement local et d'un agent de développement touristique afin d'animer et de coordonner les différentes instances du Pays (Comité Syndical, Conseil de Développement, Commissions,...). Cette organisation était liée au contexte institutionnel du Pays d'Avre et d'Iton (émergence de la notion de « Pays » dans le cadre de l'association de développement touristique).</p> <p>La mise en place du programme d'actions progressive depuis l'année 2001, et sera maintenant conséquente sur les années 2004 à 2006 (notamment avec le programme européen LEADER + et le développement du site de Chambray à Gouville), nécessite que l'équipe d'ingénierie soit réorganisée pour mettre en oeuvre le programme d'actions.</p> <p>Ainsi, l'équipe d'ingénierie sera composée de deux agents de développement local généralistes. La répartition des tâches se fera selon les axes de développement de la charte de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier agent de développement aura en charge l'axe 1 (économie, emploi et formation) et de l'axe 2 (équipements et services à la population) dont le programme LEADER +. - Un deuxième agent de développement aura en charge l'axe 3 (tourisme et culture) et l'axe 4 (eau, environnement).
<p align="center">Objectif</p>	<p>Doter le territoire du Pays d'Avre et d'Iton d'une équipe d'ingénierie chargée d'assurer la mise en oeuvre effective du programme d'actions du Contrat de Pays</p>
<p align="center">Descriptif</p>	<p>La mission de l'équipe d'agents de développement local généraliste et de l'agent de développement touristique a été de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer techniquement la mise en place des instances institutionnelles du Pays d'Avre et d'Iton (Syndicat Mixte, Conseil de Développement, Commissions, Comité LEADER +,...), - Accompagner et assister les acteurs locaux dans la rédaction de la Charte de Territoire ainsi que du programme d'actions, - Animer les différentes instances de suivi du Pays d'Avre et d'Iton (dans un 1^{er} temps : Comité de Pilotage, Groupes de travail,... et dans un second temps : Comité Syndical, Conseil de Développement, Commissions, Comité LEADER +, Comité Technique,...), - Etre interlocuteur des services techniques de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie, du Conseil général de l'Eure et des autres partenaires
<p align="center">Maître d'Ouvrage</p>	<p>Association du Pays d'Avre et d'Iton/Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton</p>
<p align="center">Localisation</p>	<p>L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton</p>
<p align="center">Echéancier</p>	<p>Janvier 2000 à décembre 2003</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Conseil Régional de Haute- Normandie	Conseil Général de l'Eure	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Agent de développement local Charges de personnel et frais administratifs - (de 2000 à 2003)	304 898	228 673 <i>(75,00%)</i>	22 391 <i>(7,00%)</i>	53 834 <i>(19,00%)</i>
Agent de développement touristique Charges de personnel et frais administratifs - (de 2001 à 2003)	137 205	59 454 <i>(43,33%)</i>	22 391 <i>(16,32%)</i>	55 360 <i>(40,35%)</i>
TOTAL	442 103	288 127 <i>(65,17%)</i>	44 782 <i>(10,13%)</i>	109 194 <i>(24,70%)</i>

Observations :

Poste « agent de développement » - La subvention du Conseil régional de Haute-Normandie a été continue sur les années 2000 à 2003 à hauteur de 75 %, base des dépenses éligibles de 76 225 €/an

Poste « agent de développement touristique » - La subvention du Conseil régional de Haute-Normandie a été dégressive : 60 % 2 semestre 2001, 55 % en 2002, 45 % en 2003 , base des dépenses éligibles 45 735 €/an .

FICHE ACTION INGENIERIE DU TERRITOIRE
« Mise en œuvre du Contrat de Pays »

<p align="center">Contexte</p>	<p>Dans le cadre de la préparation du Contrat de Pays, le Pays d'Avre et d'Iton s'est doté d'un agent de développement local et d'un agent de développement touristique afin d'animer et de coordonner les différentes instances du Pays (Comité Syndical, Conseil de Développement, Commissions,...).</p> <p>Cette organisation était liée au contexte institutionnel du Pays d'Avre et d'Iton (émergence de la notion de « Pays » dans le cadre de l'association de développement touristique).</p> <p>La mise en place du programme d'actions progressive depuis l'année 2001, et maintenant massive sur les années 2004 à 2006 (notamment avec le programme européen LEADER +), nécessite que l'équipe d'ingénierie soit réorganisée pour mettre en oeuvre le programme d'actions.</p> <p>Ainsi, l'équipe d'ingénierie sera composée de deux agents de développement local généralistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier agent de développement s'occupera spécifiquement de la mise en œuvre du Contrat de Pays. - Un deuxième agent de développement s'occupera spécifiquement de la mise en œuvre du programme LEADER +.
<p align="center">Objectif</p>	<p>Doter le territoire du Pays d'Avre et d'Iton d'une équipe d'ingénierie chargée d'assurer la mise en œuvre effective du programme d'actions du Contrat de Pays</p>
<p align="center">Descriptif</p>	<p>La mission de l'équipe d'agents de développement local dans le cadre de la mise en œuvre des projets inscrits dans les axes de la charte de territoire sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer les différentes instances de suivi du Pays d'Avre et d'Iton (Comité Syndical, Conseil de Développement, Commissions, Comité Technique,...), - Assurer techniquement les maîtrises d'ouvrages (missions d'animation et d'études) dont le Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton aura la charge, - Accompagner et assister les porteurs de projets s'inscrivant dans les orientations de la Charte de Territoire, - Etre interlocuteur des services techniques de l'Etat, du Conseil régional de Haute-Normandie, du Conseil général de l'Eure et des autres partenaires
<p align="center">Maître d'Ouvrage</p>	<p>Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton</p>
<p align="center">Localisation</p>	<p>L'ensemble du Pays d'Avre et d'Iton</p>
<p align="center">Echéancier</p>	<p>Janvier 2004 à décembre 2006.</p>

Financement

	Coût Total (TTC)	Conseil Régional de Haute-Normandie	LEADER +	Syndicat Mixte du Pays d'Avre et d'Iton
Contrat de pays Agent de développement local et assistante de secrétariat (<i>charges de personnel et frais administratifs</i>)	228 675 <i>76 225/an</i>	114 337,50 <i>(50,00%)</i>		114 337,50 <i>(50,00%)</i>
Programme LEADER + Agent de développement local (<i>charges de personnel et frais administratifs</i>)	135 000 <i>45 000/an</i>		67 500 <i>(50,00%)</i>	67 500 <i>(50,00%)</i>
TOTAL	363 675	114 337,50 <i>(31,44%)</i>	67 500 <i>(18,56%)</i>	181 837,50 <i>(50,00%)</i>

Observations :

Poste « Agent de développement local » - la subvention du Conseil régional de Haute-Normandie sera dégressive : 60 % en 2004, 50 % en 2005, 40 % en 2006, base des dépenses éligibles de 76 225 €/an (poste équivalent temps plein).

ANNEXES :

RECAPITULATIF FINANCIER